

Deuxième réunion conjointe des
six comités intergouvernementaux
chargés de l'application
des conventions régionales
sur la reconnaissance
des études, diplômes et
grades de l'enseignement supérieur

UNESCO, Paris, 29 septembre - 2 octobre 1998

RAPPORT FINAL

La Division de l'enseignement supérieur du Secrétariat de l'UNESCO a produit en 1983-1989 trente-six titres dans la série *Cahiers sur l'enseignement supérieur* (une liste complète des titres figure en dernière page). A partir de 1990 cette série continue sous une nouvelle forme Nouveaux cahiers sur l'enseignement supérieur avec deux sous-titres : l'un consacré aux « Études et Recherches » et l'autre à la « Documentation des réunions ».

Autres études dans la série *Nouveaux cahiers sur l'enseignement supérieur*. « Documentation des réunions » :

1. *The Role of Higher Education in Society : Quality and Pertinence*. UNESCO-Non-Governmental Organizations 2nd Collective Consultation on Higher Education, Paris, 8-11 April 1991. ED-91/WS-23 (English/French).
2. *Research on Higher Education in Developing Countries : Suggested Agendas and Research Strategies*. Final Report. UNESCO-University of Pittsburgh. Forum of Experts on Research on Higher Education, Pittsburgh, Pennsylvania, USA, 17-19 March 1991. (English only) ED-91/WS-29.
3. *Experts' Meeting on the Integration of International Education into Higher Education*. Tunis, 21-25 September 1991. Final Report. (English only) ED-92/WS-6.
4. *La gestion universitaire dans des contextes socioculturels différents*. Rapport de la Table Ronde, Conférence internationale sur l'éducation, Genève 1992. (French only) ED-92/WS-16.
5. *The Management of International Co-operation in Higher Education*. Proceedings of the 3rd UNESCO-NGO Collective Consultation on Higher Education, Paris, 9-11 December 1992. (English/French) ED-93/WS-14.
6. *Higher Education : Capacity-building for the 21st Century*. Proceedings of the 4th UNESCO-NGO Collective Consultation on Higher Education, Paris, 26-28 September 1994. (English/French). ED-95/WS-9.
7. *Training Handbook and Reference Guide for Evaluators of Educational Qualifications, Credentials and Academic Documents*. Prepared by Arunas J. Alisauskas. UNESCO, 1995. (English only) ED-95/WS-12.
8. *Séminaire sur l'évaluation d'études étrangères pour fonctionnaires dans le domaine des équivalences et de la reconnaissance académique professionnelle*. Préparé par M.W. Cox, Nuffic, La Haye, Pays-Bas. UNESCO, 1995 (French only) ED-95/WS-17.
9. *Recognition of Studies and Academic Mobility*. International Congress Proceedings. UNESCO, 1995 (English/French) ED-95/WS-17.
10. *The University and Sustainable Urban Development*. Proceedings of the UNESCO-PRÉLUDE Round Table. Paris. 29 September 1995. UNESCO, 1995 (English and French) ED-95/WS-40.
11. *Governmental Experts' Meeting to examine the Draft Recommendation concerning the Status of Higher-Education Teaching Personnel*. UNESCO, Paris, 8-9 October 1996. Final Report. UNESCO, 1996, (English) ED-96/WS-41.
12. *Higher Education : The Consequences of Change for Graduate Employment*. Proceedings of the 5th UNESCO-NGO Collective Consultation on Higher Education. Paris, 10-12 February 1997. In 3 volumes. UNESCO, 1997. (English/French) ED-97/WS-26.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cet ouvrage ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

Note du Secrétariat	5
Rapport final	9

ANNEXES

Annexe A : Plan de travail conjoint des six comités inter-gouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur	13
Annexe B : Rapports finals des réunions des comités régionaux	17
(i) Région Amérique latine et Caraïbes	19
(ii) Région États arabes	27
(iii) Région Europe	35
(iv) Région Afrique	49
(v) Région Asie et Pacifique	61
Annexe C : Allocution prononcée par M. Colin N. Power, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation	73
Annexe D : Liste des participants	91

NOTE DU SECRÉTARIAT

Depuis 1947, l'UNESCO a collecté des informations et réalisé des études dans le but de promouvoir la mobilité académique et de faciliter la comparaison internationale des études et des titres de l'enseignement supérieur. Entre 1969 et 1981, neuf titres ont été publiés dans la série « Stades sur l'évaluation des compétences au niveau de l'enseignement supérieur ». Les deux premières éditions de « Les études supérieures » (la troisième édition a été publiée en 1996) faisaient partie de cette série. Parallèlement, l'UNESCO a mené une action normative qui a abouti à l'adoption, dans les années 1970 et au début des années 1980, de cinq conventions régionales et d'une convention internationale* dans ce domaine. Au total, ces instruments ont été ratifiés par plus de 120 États membres de l'Organisation. En outre, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à sa 27^e session la Recommandation internationale sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (16 novembre 1993).

Les comités gouvernementaux chargés de l'application desdites conventions ont été créés. Ils se réunissent régulièrement (une fois tous les deux ans) pour examiner, entre autres, les rapports nationaux pré-

* *Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.* 1974 (Textes établis en anglais, espagnol et français).

Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée. 1976 (Textes établis en anglais, arabe et français).

Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes. 1978 (Textes établis en anglais, arabe et français).

Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe. 1979 (Textes établis en anglais, espagnol, français et russe).

Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique. 1981 (Textes établis en anglais et en français).

Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique. 1983 (Textes établis en anglais, chinois, français et russe).

sentés par les États parties aux conventions susmentionnées sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans leur application. Dans plusieurs cas, ces comités ont créé des groupes de travail chargés d'étudier des questions intéressant particulièrement les États qui ont ratifié telle ou telle convention. Ces rapports et ceux des groupes de travail sont publiés de manière à faire progresser la réflexion commune et la connaissance de ces questions de reconnaissance. En 1992, ces comités se sont réunis ensemble dans le cadre du Congrès de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes et la mobilité académique afin d'adopter un Plan de travail conjoint.

Depuis janvier 1993, le Plan de travail conjoint susmentionné est mis en œuvre en étroite collaboration entre les autorités nationales représentant les États membres dans le cadre des comités régionaux, des secrétariats des comités régionaux implantés dans les bureaux régionaux de l'UNESCO et du Siège de l'UNESCO.

Il convient de noter que le Plan de travail susmentionné a donné une forte impulsion aux travaux des comités, qui le mettent en œuvre avec succès. La diffusion de l'information, si importante dans toutes les formes de coopération internationale, est désormais plus régulière et plus complète ; la documentation produite par les comités est de plus en plus étoffée et les activités de formation sont aujourd'hui mieux structurées et de plus en plus adaptées aux besoins des autorités nationales et institutionnelles.

Les six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur ont tenu leur deuxième réunion conjointe du 29 septembre au 2 octobre 1998 au Siège de l'UNESCO à Paris. Ils ont passé en revue les résultats obtenus au cours des six années écoulées et adopté des propositions pour la deuxième phase du Plan de travail conjoint devant couvrir la période 1999-2005. Ces propositions ont ultérieurement été entérinées par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur (UNESCO, Paris, 5-9 octobre 1998).

La première phase de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint a permis de concentrer et de rationaliser l'action de l'UNESCO dans le domaine de la mobilité académique et de la reconnaissance des titres.

Elle a aussi permis de mettre en place, pendant ces six dernières années, des mécanismes et des programmes visant à une meilleure connaissance des problèmes posés par la mobilité académique et la reconnaissance des titres. La deuxième phase devrait permettre de consolider le processus engagé en 1992 et d'assurer le transfert de connaissances et de compétences pratiques (dans le domaine de la mobilité académique et de la reconnaissance) entre toutes les régions et suivant tous les axes géographiques (l'accent étant particulièrement placé sur les axes Nord-Sud, Sud-Sud et Est-Ouest). Elle devrait concerner tous les États membres de l'UNESCO et viser à associer tous les États membres, sans exception, aux travaux des Conventions relatives à la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur. La stratégie à adopter pour la deuxième phase devrait donc être mondiale, fondée à la fois sur la continuité, avec le maintien des mécanismes qui ont fait la preuve de leur utilité (comités régionaux, réseaux de centres nationaux d'information, etc.) et sur un renouvellement constant des activités, grâce à des mesures anticipant les évolutions ultérieures.

La publication aujourd'hui du rapport final contribue à la réalisation des objectifs fixés par l'UNESCO. Les rapports des comités régionaux qui sont incorporés dans le présent volume (annexe B) sont présentés dans la langue d'origine sauf lorsque les bureaux régionaux concernés les ont traduits dans la langue de la publication. Les annexes aux rapports des comités régionaux ne figurent pas dans le présent volume mais il est possible de se les procurer en s'adressant au Secrétariat. Nous espérons que cette publication non seulement sera conforme aux dispositions statutaires des conventions mais aussi répondra à l'intérêt des experts œuvrant dans le domaine de la mobilité académique et de la reconnaissance des titres et renforcera la visibilité de l'action présente et future de l'UNESCO dans cet important domaine.

Dimitri Beridze
Éditeur
Division de l'enseignement supérieur

RAPPORT FINAL

1. La deuxième réunion conjointe des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur a été convoquée conformément au Programme et budget approuvés de l'UNESCO pour 1998-1999 (par. 01038). Elle a réuni 116 participants représentant 69 États membres parties aux conventions susmentionnées, ainsi que 61 observateurs représentant 30 États membres, un État non membre et huit OIG et ONG (la liste complète des participants est reproduite à l'annexe D).
2. La réunion a été organisée de la manière suivante : les 29 et 30 septembre 1998, les comités régionaux se sont réunis séparément conformément à leur ordre du jour, calendrier et Règlement intérieur. Les 1^{er} et 2 octobre 1998, les comités régionaux ont tenu leur réunion conjointe.
3. Les rapports adoptés par les différents comités régionaux sur leurs réunions des 29 et 30 septembre 1998 font partie intégrante du présent rapport, auquel ils sont annexés (annexe B).
4. M. Colin N. Power, Sous-Directeur général pour l'éducation, a ouvert la réunion conjointe des six comités intergouvernementaux le 1^{er} octobre 1998. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a souligné l'importance de la réunion dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la mobilité académique à l'échelle mondiale par l'action normative concertée de ses États membres dans le domaine de la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur. Il a par ailleurs invité les participants à présenter des propositions pour la deuxième phase du Plan de travail conjoint des six comités intergouvernementaux (1999-2005) qui seraient soumises pour approbation à la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et il a exprimé son souhait que la réunion soit couronnée de succès (annexe C).

5. Les participants ont élu le Bureau suivant :
- Président :** M. Hyun Chong LEE, République de Corée
- Vice-présidents :** M^{me} Nicole D'AVIGNON, Canada
M. Ananivi DOH, Togo
M. Hassan Mohammed SALIH, Soudan
M. José Domingo MUJICA, Venezuela
- Rapporteur :** M^{me} Jennifer LEDGAR, Australie
6. Le Président a souhaité la bienvenue et exprimé ses remerciements à tous les participants et observateurs, soulignant l'importance des questions débattues pour le renouveau de l'enseignement supérieur dans le monde. Il a rendu hommage aux efforts faits par l'UNESCO pour accroître le nombre des États parties aux conventions, passé de 90 en 1992 à 126 en 1998. Il a par ailleurs exprimé l'espoir que la réunion serait fructueuse et déboucherait sur des propositions solides d'activités et de projets concrets à exécuter durant la deuxième phase du Plan de travail conjoint des six comités intergouvernementaux (1999-2005).
7. Une fois approuvés l'ordre du jour de la réunion et son règlement intérieur, le Président a donné la parole aux présidents élus des comités régionaux. Les présidents ont fait rapport à la plénière sur les résultats des réunions des 29 et 30 septembre 1998 concernant la mise en œuvre du Plan de travail conjoint adopté par le Congrès international sur la reconnaissance des diplômes et la mobilité académique (UNESCO, Paris, 2-5 novembre 1992).
8. Les rapports des comités régionaux ont été suivis d'un débat ouvert à tous les participants et observateurs, qui devait permettre un échange de vues et d'observations entre les diverses régions et instaurer ainsi un dialogue interrégional.
9. La réunion a donné l'occasion à d'autres organisations, intergouvernementales et non gouvernementales, d'informer les délégués de leur action en faveur de la mobilité académique et la reconnaissance des titres.
10. La deuxième journée de la réunion conjointe a été consacrée à l'examen des propositions des comités régionaux en vue du Plan

de travail conjoint pour la période 1999-2005. Les propositions contenues dans le document de travail établi par le Secrétariat ont servi de base à cet examen. Les participants ont adopté par consensus la majorité absolue des actions et activités contenues dans le document susmentionné et ont proposé un certain nombre d'initiatives et de projets spécifiques à mettre en œuvre au cours des six années à venir.

11. Les participants ont approuvé à l'unanimité le Plan de travail conjoint des six comités intergouvernementaux (annexe A) tel qu'amendé et recommandé au Président de la réunion de le soumettre pour approbation à la Commission IV (Coopération internationale) de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Ils ont aussi recommandé que le Plan de travail susmentionné fasse partie intégrante du **Cadre mondial d'action** que devait adopter la Conférence et que les questions de la mobilité académique et de la reconnaissance des études et des titres occupent la place qui leur revient dans la **Déclaration** de la Conférence.
12. Enfin, le Président a clos la réunion après avoir exprimé sa gratitude aux participants et aux observateurs pour l'esprit constructif qui avait régné sur les débats et remercié, au nom des participants, le Secrétariat de l'UNESCO pour son concours.

ANNEXE A

Plan de travail conjoint des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur (1999-2005)

Première action conjointe : Échange d'information et de documentation entre les comités régionaux et participation mutuelle aux réunions ;

- (a) l'échange d'information devrait devenir une pratique systématique grâce aux facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information ; l'établissement de listes de serveurs régionaux¹ reliant les membres des comités régionaux et les centres nationaux d'information, ainsi que le secrétariat de chaque comité régional, est un moyen approprié pour accomplir cette tâche ;
- (b) pour favoriser la participation mutuelle aux réunions des comités régionaux, il faudrait encourager les États membres à adhérer aux conventions s'appliquant à d'autres régions que celle à laquelle ils appartiennent, et les engager à envoyer des observateurs aux réunions des comités d'autres régions que la leur : il faudrait également *organiser des réunions conjointes* des comités régionaux.

Deuxième action conjointe : coopération interrégionale entre les centres nationaux d'information sur la reconnaissance des études et la mobilité académique ;

- (a) la coopération interrégionale entre les centres nationaux d'information devrait avoir un caractère suivi et déboucher sur des résultats tangibles ; elle devrait aider à trouver des solutions concrètes aux problèmes de mobilité et de reconnaissance. Elle devrait égale-

1. Les activités ou les objectifs clés figurent en italiques.

ment amener les centres eux-mêmes à se transformer en *un réseau mondial de pôles d'excellence*, capables de fournir des conseils et des avis autorisés aux États membres, aux établissements d'enseignement supérieur et aux étudiants sur les questions qui relèvent de leur compétence, l'accent étant mis en particulier sur la mise à jour de la liste des points de contact nationaux et l'organisation d'ateliers thématiques ;

- (b) des liens noués avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales d'autres régions qui s'occupent des questions de mobilité académique et de reconnaissance des titres devraient conduire à *l'établissement de nouveaux partenariats* et, si nécessaire, *de nouveaux cadres juridiques*, de manière à éviter le chevauchement des activités et les controverses éventuelles.

Troisième action conjointe : activités de formation interrégionales pour le personnel chargé de l'application des conventions régionales ;

- (a) *les ateliers de formation* à l'intention de certains représentants nationaux (membres des comités régionaux et personnel des centres nationaux d'information sur la mobilité académique et la reconnaissance des études) *devraient devenir une activité régulière et prioritaire*, organisée avec la participation d'experts d'autres régions ;
- (b) *l'élaboration conjointe de matériels de formation et de guides* destinés à ceux qui sont chargés de l'application des conventions régionales *devrait devenir une activité suivie* des comités régionaux ;

Quatrième action conjointe : Développement des capacités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information afin de faciliter la reconnaissance des études et titres de l'enseignement supérieur ;

- (a) il faudrait s'attacher à développer davantage les capacités régionales et sous-régionales de collecte, de traitement et de diffusion de l'information en faisant porter les efforts conjoints sur :
 - (i) l'utilisation des ressources du *Centre AIU/UNESCO d'information sur l'enseignement supérieur* ;
 - (ii) la mise en place de *centres régionaux et sous-régionaux d'information* sur l'enseignement supérieur en collaboration avec les associations universitaires concernées et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans l'enseignement supérieur ;

- (b) il faudrait s'attacher à établir de nouvelles bases de données et développer celles qui existent déjà, parallèlement aux publications et à la documentation sur la mobilité académique et la reconnaissance des titres, à travers les activités suivantes :
- (i) poursuite de la production du guide *Les études à l'étranger*, publication internationale majeure de l'UNESCO qui contient des informations sur les bourses et les programmes d'études à l'intention des étudiants étrangers ;
 - (ii) mise à jour régulière et élaboration du *Guide Les études supérieures*, publication de l'UNESCO unique en son genre sur les systèmes d'enseignement supérieur et les titres qu'ils décernent ;
 - (iii) élaboration de catalogues régionaux *des établissements d'enseignement supérieur approuvés (agréés)* contenant des informations sur les programmes d'études et les titres décernés ;
 - (iv) utilisation du Supplément au Diplôme, instrument adopté d'un commun accord pour l'évaluation des titres obtenus à l'étranger ;
 - (v) établissement *d'une base de données mondiale sur les lois et réglementations nationales relatives à l'enseignement supérieur* ;
 - (vi) contribution à la mise à jour de la *Liste des accords bilatéraux et multilatéraux sur la coopération interuniversitaire* (y compris la composante UNITWIN) ;
 - (vii) élaboration de la bibliographie internationale des publications actuelles (1990-2000) sur la reconnaissance des études et la mobilité internationale.

Cinquième action conjointe : recherches visant à faciliter la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur

Il faudrait entreprendre à titre d'activité prioritaire, en collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de l'enseignement supérieur, l'échange d'information sur les activités locales de recherche et sur la recherche en profondeur concernant les grandes tendances et questions d'intérêt commun pour les États membres telles que :

— *l'exode des cerveaux et leur reconquête dans l'enseignement supérieur* ;

- *la prise en compte des aptitudes ainsi que de l'expérience et des compétences acquises ;*
- *la gestion et l'évaluation de la pertinence et de la qualité dans l'enseignement supérieur.*

Un rapport sur l'exécution du présent Plan de travail conjoint sera établi tous les deux ans par l'UNESCO.

ANNEXE B

RAPPORTS FINALS DES RÉUNIONS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Convenio Regional de Convalidación de Estudios,
Títulos y Diplomas de Educación Superior
en América Latina y el Caribe

**10ª Reunión Ordinaria del Comité Intergubernamental
(UNESCO, París, Francia, 29-30 de septiembre 1998)
Edificio Fontenoy, Sala VII**

INFORME FINAL

Instituto Internacional para la Educación Superior
en América Latina y el Caribe (IESALC)
UNESCO/Caracas

Avenida Los Chorros cruce con Calle Acueducto,
Edificio Asovincar, Altos de Sebucán,
Caracas, Venezuela

Tel : (58 2) 286 10 20 - 286 05 55
Fax : (58 2) 286 03 26 - 286 20 39
Email : l.yarzabal@unesco.org

I. Introducción

I.1 La Décima Reunión del Comité Regional encargado de la aplicación del Convenio de Convalidación de Estudios, Títulos y Diplomas de Educación Superior en América Latina y el Caribe, se llevó a cabo en la sede de la UNESCO en París, los días 29 y 30 de septiembre de 1998, precediendo la *Segunda Reunión Conjunta de los Seis Comités Regionales de Convalidación* que, ésta, se realizó inmediatamente después (1-2 de octubre de 1998).

I.2 Quince (15) participantes provenientes de once (11) Estados partes del Convenio asistieron en calidad de miembros del Comité ; ocho (8) Estados no contratantes y dos (2) Organizaciones No Gubernamentales, en aplicación del Artículo 7 del Reglamento del Comité, estuvieron representados por catorce (14) especialistas que asistieron en calidad de Observadores (Ver lista de participantes en anexo I).

II. Apertura de la reunión

II.1 De acuerdo con el punto 1 del Orden del Día Provisional, la sesión de apertura tuvo lugar el 29 de septiembre y estuvo a cargo del Dr. Luis Yarzabal, Director del IESALC/UNESCO-Caracas quien, en nombre del Director General y en su calidad de Secretario del Comité Regional, dio la bienvenida a los participantes, reiteró los objetivos de la reunión e invitó a los miembros del Comité a proceder a la elección de la Mesa (Anexo II).

II.2 Se procedió de inmediato a la elección de la Mesa que quedó constituida de la siguiente manera : Presidente, Dr. José Domingo Mujica, Jefe de la Delegación de Venezuela ; Primer y Segundo Vicepresidentes, Dr. A. Marshall y Dr. Darío Moreira, Jefes de las Delegaciones de Surinam y Ecuador, respectivamente, y Relator, el Lic. Julio Rodolfo Barrera Zaragoza, Jefe de la Delegación de México.

III. Presentación de informes nacionales

III.1 Una vez aprobado el Orden del Día con las modificaciones propuestas por los participantes (Anexo III), el Secretario del Comité presentó el Informe de la Secretaría (Ver anexo IV).

III.2 En cumplimiento de lo estipulado en el punto 5 del Orden del Día, se procedió a la presentación de los Informes de los Estados partes del Convenio (Anexos V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII y XIII)

III.3 Los principales obstáculos encontrados en la aplicación del Convenio que, en líneas generales se desprenden de las exposiciones presentadas por los representantes de los Estados Contratantes, son los siguientes :

- (i) falta de información sobre las normas y mecanismos vigentes en materia de convalidación o revalidación de estudios, a raíz de las modificaciones que se han ido incorporando en los últimos años a los ordenamientos que regulan esta figura en la mayoría de los países de la región ;
- (ii) diversidad legislativa y falta de criterios comunes en lo que atañe a la convalidación o revalidación de estudios para efectos académicos y aquella que habilita para el ejercicio profesional ;
- (iii) carencia de información actualizada, confiable y comparable sobre los sistemas, instituciones y programas de estudio de educación superior en la región ;
- (iv) falta de tablas de equivalencias de todos los niveles educativos, inclusive de educación superior ;
- (v) diversificación creciente de instituciones educativas sin ningún tipo de reconocimiento oficial, y su falta de control en algunos Estados de la Región, lo cual ha dado como consecuencia, entre otras, la pérdida progresiva de la calidad educativa ;
- (vi) carencia, en algunos Estados de la Región, de mecanismos confiables de acreditación o de reconocimiento estatal, fundamentalmente a nivel de pre-grado ;
- (vii) poca participación de las instituciones de educación superior (IES) en el seno del Comité, y
- (viii) falta de un mecanismo de coordinación entre el Comité, las IES y las autoridades gubernamentales que aseguren el seguimiento y la aplicación de las decisiones y recomendaciones emanadas del Comité.

III.4 A pesar de las dificultades encontradas y señaladas en el punto III.3, los Informes presentados por los representantes de los Estados partes dan testimonio de los esfuerzos emprendidos y de los avances significativos que, con base en los lineamientos del Convenio, la mayoría de ellos han realizado en materia de movilidad académica y reconocimiento de estudios y documentos académicos.

III.5 Tomando en cuenta los procesos de integración económica que se han visto reforzados o suscrito en la región en los últimos años (Pacto Andino, MERCOSUR, TLCAN, G-3, etc.) un delegado consideró oportuno destacar en esta oportunidad el carácter visionario del Convenio firmado en 1974, así como su utilidad como elemento movilizador del intercambio académico en beneficio del desarrollo de la educación superior, la ciencia y la tecnología, en el nuevo contexto de la cooperación y de la solidaridad internacionales promovido por la UNESCO.

IV. Propuestas a los Estados partes, a la Secretaría del comité y a la UNESCO

IV.1 Se procedió de inmediato a la presentación y análisis de los puntos 6 y 7 del Orden del Día. Del intercambio de ideas y de experiencias entre los participantes, surgieron las siguientes propuestas dirigidas tanto a los Estados partes, como a la Secretaría y a la UNESCO en su conjunto :

IV.2 Intercambio de Información

IV.2.1 Establecer los mecanismos para cumplir con la propuesta planteada en 1994 relativa al intercambio de información, iniciándolo con la difusión con miras a su análisis y evaluación del cuestionario elaborado por México, a fin de que el mismo, con base en las experiencias existentes en los países de la región, sea modificado, enriquecido y eventualmente adoptado como uno de los instrumentos para el acopio normalizado de datos.

IV.2.2 Encomendar al IESALC la coordinación de una base de datos regional sobre aspectos legales, de procedimientos, datos estadísticos y todos aquellos de interés en los procesos de convalidación tanto para efectos académicos como para la habilitación profesional. Iniciarla de inmediato, con la incorporación (en impresos y soporte magnético) de la información disponible en la actualidad en los Centros Nacionales que ya han desarrollado actividades en este campo, con el fin de reconocer las similitudes y diferencias, y darlas a conocer. En una segunda etapa complementarla con la información que no se cuente en el momento o que requiera de un análisis o consulta por la parte responsable.

IV.2.3 Constituir una red de centros nacionales de convalidación, así como una red de organismos de evaluación y acreditación existentes en cada uno de los países, con la finalidad de intercambiar criterios y experiencias y difundirlos a través del IESALC.

IV.2.4 Intercambiar información sobre las paginas WEB de los centros nacionales de información en materia de convalidación de los países de la región interesados, así como de otros medios de comunicación existentes y crear la pagina WEB del propio Comité para facilitar el acceso y actualización de la información.

IV.2.5 Solicitar información sobre las normas aplicadas en cada país para regular la expedición de títulos académicos y el ejercicio profesional en los estudios a distancias.

IV.3 Sistemas de Evaluación y de Acreditación

IV.3.1 Estimular por todos los medios al alcance el desarrollo de los sistemas de auto-evaluación, evaluación y acreditación nacionales como instrumentos útiles para los procesos de convalidación, cuando el Estado miembro así lo considere conveniente.

IV.3.2 Encomendar al IESALC la realización de un estudio comparado sobre experiencias existentes en la región sobre evaluación y acreditación con el fin de reconocer similitudes y diferencias, y darle la difusión adecuada.

IV.3.3 Encomendar a la Secretaría la realización de un estudio comparado sobre la normativa y práctica existentes relativas a la convalidación para efectos académicos y aquellas dirigidas a habilitar para el ejercicio profesional, con el fin de reconocer similitudes y diferencias, y darlo a conocer en los países de la región.

IV.3.4 Responsabilizar a las delegaciones participantes de dar amplia difusión en sus países de lo acordado en esta reunión, con el objeto de facilitar la labor del Comité Regional tanto en el ámbito nacional, subregional como regional.

IV.3.5 Encomendar al IESALC un estudio de factibilidad sobre la elaboración de tablas de equivalencia de estudios de todos los niveles educativos en la región.

IV.4. *Estudios*

IV.4.1 Llevar a cabo un estudio sobre la terminología utilizada por los diferentes países en los procesos de convalidación y encomendar a la Secretaría la edición de un glosario y su amplia distribución entre los organismos encargados de la convalidación y las IES de la región.

IV.4.2 Recomendar a la Secretaría que, conjuntamente con los organismos nacionales responsables, emprenda un estudio de los diferentes regímenes de tratamiento de lo académico y de lo profesional en los distintos países de la región, estableciéndoles metas a corto y mediano plazo para su realización.

IV.4.3 Empezar estudios sobre los diferentes regímenes de reconocimiento oficial de instituciones, planes y programas de estudio y de títulos, certificados y diplomas.

IV.5 *Políticas*

IV.5.1 Recomendar que el Comité adopte el “Suplemento al Diploma” presentado por UNESCO en el Congreso Internacional de 1994 y promueva su aplicación en las IES de la región.

IV.5.2 Intensificar las acciones en el marco del Programa UNITWIN y de Cátedras UNESCO, con la finalidad de involucrar más directamente a las universidades en las iniciativas conducentes a la movilidad académica en el nuevo contexto de la cooperación internacional en materia de educación superior.

IV.5.3 Exhortar a los países de la región que no lo hayan hecho, a adherir a la Convención de La Haya para agilizar los procedimientos de legalización en los trámites de convalidación de estudios

V. Propuestas para ser incluidas en la segunda etapa del plan de trabajo conjunto de los seis comités regionales 1999/2005

V.1 En el marco del análisis y discusión de los puntos 8 y 9 del Orden del Día los participantes acordaron elevar a la consideración de la Segunda Reunión Conjunta de los Seis Comités Regionales de Convalidación las propuestas siguientes :

V.1.1 El Comité Regional encargado de la aplicación del Convenio Regional de Convalidación de Estudios, Títulos y Diplomas de Educación Superior en América Latina y el Caribe aprueba en términos generales la propuesta elaborada por la Secretaria.

V.1.2 En lo que se refiere a la Primera Iniciativa Conjunta desea subrayar la importancia que atribuye este Comité al intercambio de información como condición indispensable para el progreso en los procesos de convalidación.

V.1.3 Asimismo, en lo que se refiere a la Cuarta Iniciativa Conjunta, considera de gran utilidad que se intensifique el intercambio de información entre los distintos Comités Regionales sobre la aplicación del suplemento al diploma, así como los resultados obtenidos hasta el presente en su aplicación.

Adicionalmente este Comité Regional sugiere que se estudie la posibilidad de incorporar las siguientes actividades a la Segunda Etapa del Plan de Trabajo Conjunto 1999-2005 :

V.1.4 Por considerar que los procesos de auto evaluación, evaluación y acreditación efectuados por organismos autónomos de escala nacional podrían ser uno de los mecanismos que conlleven a proporcionar información útil para la convalidación o revalidación de estudios, títulos y diplomas de educación superior y dadas las diferencias metodológicas con que esos procesos se desarrollan en los distintos países, se considera recomendable estudiar comparativamente los modelos existentes en las diferentes regiones del mundo, a fin de que si así lo consideran conveniente los Estados miembros, se puedan adoptar estos tipos de mecanismos en los países en lo que aun no han sido instrumentados. Para ello, este Comité sugiere se promueva el intercambio de experiencias en esta materia entre los Comités de las diferentes regiones.

VI. Proyecto de declaración y plan de acción en materia de convalidación con miras a su adopción por la Conferencia Mundial de Educación Superior

VI.1 Como resultado del análisis del punto 9 del Orden del Día, el Comité Regional presentó el siguiente proyecto de declaración con miras a su adopción por la Conferencia Mundial de Educación Superior (5-9 de octubre 1998) :

VI.1.1 “Que los procesos de auto evaluación, evaluación y acreditación efectuados por organismos autónomos de escala nacional podrían ser uno de los mecanismos que conlleven a proporcionar información útil para la convalidación o revalidación de estudios, títulos y diplomas de educación superior y dadas las diferencia metodológicas con que esos procesos se desarrollan en los distintos países, se considera recomendable estudiar comparativamente los modelos existentes en las diferentes regiones del mundo, a fin de que si así lo consideran conveniente los Estados miembros, se puedan adoptar estos tipos de mecanismos en los países en lo que aun no han sido instrumentados. Para ello, este Comité sugiere se promueva el intercambio de experiencias en esta materia entre los Comités de las diferentes regiones.”

VI.2 En lo que respecta al análisis del punto 10 del Orden del Día, los participantes hicieron las siguientes propuestas a la Secretaría para que sean elevadas a la consideración de los gobiernos de los países señalados :

VI.2.1 Invitar al Gobierno de Brasil a reconsiderar su decisión de retirarse del Convenio.

VI.2.2 Invitar al Gobierno del Canadá a adherir al Convenio de Convalidación de América Latina y el Caribe

VI.2.3 Sugerir que los gobiernos de los Estados Partes del Comité de América Latina y del Caribe que adhieran a los Comités de otras regiones.

VI.3 En lo que respecta al punto 11 del Orden del Día se sugirió que la Secretaría, sobre la base del desarrollo de las actividades de seguimiento de las propuestas y recomendaciones emanadas de esta Décima Reunión y, en consulta con los responsables de los organismos de convalidación de los Estados partes del Convenio, elabore los puntos a incluirse en la próxima reunión del Comité y proponga su lugar y fecha de realización.

VI.4 Posteriormente, los representantes de los Estados contratantes del Convenio, así como aquellos provenientes de los Estados no partes y Organizaciones no gubernamentales que asistieron en calidad de observadores, en atención al punto 12 del Orden de Día, aprobaron el Informe preliminar de la presente Reunión.

Ldo. Julio Rodolfo Barrera Zaragoza, Jefe de la Delegación de México (Relator)
Lda. Ana Vila, Relación con los Estados Miembros, IESALC/UNESCO-Caracas

**Neuvième session
du Comité régional chargé de l'application
de la Convention sur la reconnaissance des études,
des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur
dans les États arabes**

(UNESCO, Paris, 29-30 septembre 1998)

RAPPORT FINAL

1. Lieu et Date

Répondant à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO, la neuvième session du Comité régional chargé de l'application de la Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, les 29 et 30 septembre 1998 (Salle VI).

2. Ouverture de la Session

2.1. Avant l'ouverture de la session, le Secrétariat a consulté les États contractants sur la tenue d'une réunion conjointe avec le Comité régional chargé de l'application de la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée. Il a été décidé de limiter cette session aux États arabes, aux observateurs et aux organisations accréditées. Le Comité était d'avis que les États membres doivent être préalablement consultés avant que toute réunion conjointe proposée ne soit tenue à l'avenir.

2.2. La session a été ouverte par M. Colin N. Power, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation, qui a insisté, dans son dis-

cours, sur les points suivants : 1. la mobilité académique des étudiants qui apporte un enrichissement intellectuel mutuel pour les pays d'origine et les pays d'accueil ; 2. la nécessité d'augmenter le nombre de pays qui ratifient les conventions régionales et l'intérêt à généraliser l'application de ces conventions ; et 3. la nécessité de se pencher sur la reconnaissance des études et diplômes de l'enseignement supérieur dans le contexte de la globalisation et de l'utilisation de plus en plus évidente des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans les activités de formation au niveau du supérieur.

2.3. Le chef de la délégation du Soudan s'est adressé aux participants en sa qualité de membre du Bureau de la huitième session et a mis en relief, dans son allocution, les nouveautés qui surgissent dans les modalités de prestation des services éducatifs au niveau de l'enseignement supérieur et qui commandent une attention particulière de la part des personnes responsables de la reconnaissance des études et diplômes, en particulier l'enseignement à distance et au moyen de l'INTERNET et les universités ouvertes. Il a souhaité que les États arabes prennent une part active aux nouvelles technologies et ne restent pas dans la position de simples récepteurs de ces tendances et de leurs produits.

3. Participants

3.1. Ont participé à cette session les représentants de onze États contractants (Algérie, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Qatar, Arabie saoudite, Soudan et Tunisie) ainsi que les représentants de quatre États non-contractants (Liban, Palestine, Syrie et Yémen) et de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO).

3.2. Ont aussi pris part à certains des travaux du Comité les membres suivants du Secrétariat de l'UNESCO : le Sous-Directeur général pour l'éducation, le Directeur de la Division de l'enseignement supérieur, le Président du Comité de direction de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et le Chef du Bureau des États arabes au Secteur de l'éducation. Enfin, le Secrétariat du Comité était assuré par le spécialiste principal de l'enseignement supérieur au Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth. (Ci-joint en annexe 1 la liste complète des participants).

4. Élection du Bureau

D^r Hassan Mohammed Saleh Khairy, président de la délégation du Soudan, a été élu président de la Neuvième session ; D^r Abdullah bin Mohammed Al-Rashed, chef de la délégation de l'Arabie saoudite, a été élu premier vice-président ; D^r Mohammed Hédi Ktari, délégué de la Tunisie, a été élu deuxième vice-président ; et D^r Maguid Amin, délégué de l'Égypte, a été élu rapporteur de la session.

5. Adoption de l'ordre du jour

Après discussion, l'ordre du jour a été adopté tel qu'à l'Annexe 2.

6. Langues de travail

Il a été décidé que la langue de travail pour cette session sera l'arabe avec interprétation simultanée en français et en anglais.

7. Rapport du Secrétariat

Le Secrétaire du Comité a présenté le document de travail préparé pour cette session qui comporte certaines statistiques sur la mobilité académique des étudiants arabes et un sommaire des décisions et recommandations antérieures du Comité. Il a aussi informé les participants des actions menées depuis la dernière session du Comité, particulièrement celles en cours avec l'ALECSO et l'Association des Universités arabes, concernant le guide des équivalences et le guide d'auto-évaluation des institutions et programmes d'enseignement supérieur.

8. Résumé des discussions et recommandations du Comité

Le Comité a pris note des cinq principales actions proposées dans le plan de travail conjoint des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur.

Le Comité a discuté de façon approfondie de toutes les questions reliées à ces actions et des mesures nécessaires à leur mise en œuvre. Il s'est dégagé un consensus général sur l'importance des activités proposées pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur, pour en

assurer la qualité et pour préparer les États Membres à l'ère de la globalisation.

Le Comité a porté une attention particulière à la question de la mobilité académique, tant régionale qu'interrégionale. Par conséquent, plus d'attention devrait être portée aux moyens de communication et à l'échange d'information entre les États Membres ainsi qu'entre les comités régionaux.

Les membres s'accordent à penser que plus d'efforts devraient être faits pour assurer la mise en œuvre des activités proposées. De tels efforts devraient être soutenus par une aide financière et technique des agences régionales et internationales.

De façon particulière, le Comité a adopté les recommandations suivantes :

8.1. Le Comité a réitéré son souhait de voir les États non-contractants adhérer à la Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes ; et il invite expressément le Liban, La Syrie, la Mauritanie et le Yémen à adhérer à celle-ci, ainsi que l'Autorité Palestinienne, dès que la possibilité d'adhérer lui est offerte.

8.2. Le Comité considère l'échange des informations entre tous les pays sur les institutions d'enseignement supérieur reconnues, sur leurs programmes et les exigences d'accès et d'obtention des diplômes, et la mise à jour continue de ces données, d'une importance capitale pour faciliter la reconnaissance des qualifications académiques et assurer la rapidité dans le traitement des demandes.

A cet effet, les instances régionales et internationales concernées, telles l'UNESCO, l'ALECSO, l'ISESCO et l'Association des Universités Arabes sont priées de fournir un support technique et financier pour établir un centre régional d'information.

8.3. Le Comité considère qu'il est dans l'intérêt des États Membres et des citoyens qu'un seul organisme national soit désigné comme source principale d'information sur toutes les questions concernant la reconnaissance des études et diplômes de l'enseignement supérieur, et que les moyens de communication entre ces organismes incluent les nouvelles technologies de l'information, tels le courrier électronique et les sites Web.

8.4. Les mécanismes de contrôle de la qualité des formations ont reçu une attention particulière de la part du Comité et divers types de mécanismes ont été évoqués, particulièrement en ce qui a trait aux disciplines appliquées qui engagent la responsabilité civile du professionnel (ex. : professions médicales, ingénierie, etc.) ; aussi, dans la mesure où l'environnement économique commande l'ouverture des systèmes d'enseignement supérieur aux apports du secteur privé, il faudrait mettre en place des mécanismes pour une évaluation appropriée des diplômés des diverses institutions.

Il est apparu à cet égard que la souveraineté des États membres doit être respectée et que la coordination entre ces États, par exemple par l'adoption de tronc communs de formation, ne doit pas viser à l'uniformité des programmes. En fait, tout en veillant à la qualité des formations, les critères de reconnaissance doivent garder une part importante de souplesse et être plutôt axés sur les compétences attendues du diplômé et des considérations telles que la durée normale des études, les conditions d'admission, de diplômation, et de gradation d'une étape à une autre, plutôt que sur une correspondance terme à terme avec les formations dispensées au niveau national. Dans ce contexte, l'admission aux programmes d'études avancées doit être facilitée pour les diplômés d'une université à toute autre.

8.5. L'implication de plus en plus grande du secteur privé dans la prestation de services éducatifs doit être accompagnée par l'adoption de règles précises concernant l'accréditation périodique et renouvelable des institutions et programmes afin de garantir la qualité des formations.

8.6. La propagation des universités ouvertes et de l'enseignement à distance utilisant les nouvelles technologies de la communication, bien qu'élargissant l'accès à l'enseignement supérieur, est apparue nécessiter des études et recherches approfondies en vue de déterminer les mécanismes de contrôle de la qualité des formations reçues dans ce cadre ; il a été recommandé de tenir une réunion spéciale à ce sujet dans un proche avenir.

8.7. La prolifération d'institutions « off shore » délivrant des diplômes au nom d'institutions mères non résidentes est source d'inquiétude pour les États de la Région. Le Comité exhorte les États membres à

prendre les mesures adéquates pour la limitation de ces institutions et le contrôle de la qualité des diplômes qui y sont délivrés.

8.8. Les accords bilatéraux prévoyant des reconnaissances mutuelles des qualifications académiques sont des moyens favorisant la mobilité académique et le traitement rapide des demandes de reconnaissance. Le Comité recommande aux États Membres la conclusion de tels accords.

8.9. Le Comité est d'avis que le financement disponible auprès des organisations régionales et internationales concernées devrait être augmenté et affecté en priorité :

- (a) à la collecte et la diffusion de l'information,
- (b) aux recherches sur les sujets d'intérêt commun, et
- (c) à la formation des personnels chargés de la reconnaissance des qualifications académiques.

8.10. Le Comité constate que l'Unité de l'enseignement supérieur du Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth ne dispose pas des ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter des tâches qui lui sont dévolues en matière de mobilité académique et de reconnaissance des qualifications académiques. Le Comité demande au Directeur général de l'UNESCO d'affecter à cette Unité les ressources nécessaires pour renforcer sa capacité de mise en œuvre du plan de travail conjoint des six comités inter-gouvernementaux.

8.11. Le délégué de l'Autorité Palestinienne a exposé les difficultés que subissent les étudiants et les enseignants palestiniens eu égard aux restrictions qu'Israël impose à la mobilité de ceux-ci à l'intérieur même des territoires palestiniens (Gaza et la Cisjordanie).

Le Comité en appelle à la communauté internationale pour faire pression sur Israël pour que cessent les restrictions à la mobilité des étudiants et des enseignants palestiniens.

9. Adoption du rapport

Le Comité a terminé ses travaux par l'adoption à l'unanimité de ce rapport et a chargé le Secrétariat de le mettre dans sa forme définitive avant de le distribuer aux États et Organisations concernés.

10. Clôture de la session

Le Président a remercié les membres du Comité et les observateurs pour leur participation active et la qualité de leurs contributions aux délibérations du Comité. Au nom de celui-ci, le Président a exprimé sa satisfaction eu égard aux efforts déployés par le Secrétariat pour assurer le succès des travaux du Comité et il a déclaré la clôture de la session.

UNESCO – CEPES

**Deuxième réunion conjointe des six comités
intergouvernementaux chargés de l'application
des conventions régionales sur la reconnaissance des études,
des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur,**

**UNESCO - Paris
29 septembre - 2 octobre 1998**

**Neuvième session
du Comité régional pour l'application
de la Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance
des études, des diplômes et des grades
de l'enseignement supérieur
dans les pays de la région Europe
(Paris, les 29-30 septembre 1998)**

RAPPORT FINAL

I. Introduction

1. La neuvième session du Comité régional chargé de l'application de la Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe (ci-après désigné sous le nom de Comité), réunie conformément à l'Article 11.1 de la Convention, a été tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, France, les 29-30 septembre, en tant que Deuxième réunion conjointe des six Comités intergouvernementaux chargés de l'application des Conventions régionales. Les réunions séparées parallèles des Comités régionaux ont été suivies de la Réunion conjointe, les 1^{er}-2 octobre 1998. Cet événement a précédé la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (les 5-9 octobre 1998).

2. Les États contractants suivants ont participé à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Israël, Kazakstan, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République tchèque, République kirgize, République de Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Saint-Siège, San Marino, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

3. Conformément à l'article 10.2 de la Convention, les États non contractants suivants de la Région Europe étaient présents : Estonie, Lettonie et les États-Unis d'Amérique.

4. Les représentants des organisations internationales suivantes : le Conseil de l'Europe l'Association internationale des universités, l'Organisation internationale du baccalauréat, le Mouvement international des étudiants catholiques ont également participé à la réunion. (Annexe I : Liste des participants).

II. Ouverture de la session

5. M^{me} Lesley Wilson, directeur du CEPES, a déclaré la réunion ouverte et a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom du Directeur général de l'UNESCO. En l'absence de M^{me} Anita Lehtikainen, président du Comité régional, elle a remis la présidence à

M^{me} Nicole D'Avignon (Canada), qui avait été élue vice-président à la huitième session du Comité régional.

6. M^{me} N. D'Avignon a passé à l'élection du Bureau du Comité régional. Après une proposition faite par le représentant de la Suède, soutenue par tous les participants, un nouveau bureau a été élu, composé de personnes suivantes :

M^{me} Nicole D'Avignon (Canada) - Président

M. Constantin Bratianu (Roumanie) - Vice-président

M. Jindra Divis (Pays-Bas) - Rapporteur général

7. L'ordre du jour a été adopté comme proposé avec l'ajout de deux sous points au point 15, Divers, comme proposé par le Secrétariat. On a également décidé que ce point particulier devrait être discuté comme le point 13, précédant de ce fait l'adoption des décisions et recommandations (**Annexe II : Ordre du jour provisoire annoté**).

8. Le président a donné la parole à M. Sjur Bergan, le représentant du Conseil de l'Europe, qui a présenté une vue d'ensemble des activités du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement supérieur. Il a particulièrement souligné la bonne coopération de l'UNESCO-CEPES et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la reconnaissance des qualifications.

9. Le Directeur général adjoint de l'UNESCO, M. Colin Power, a salué les participants à la neuvième session du Comité régional, en plaçant tout le domaine de la reconnaissance des qualifications dans le cadre plus large des problèmes établis dans le cadre d'action de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, tels : l'accès à l'enseignement supérieur, l'apprentissage durant toute la vie et comment la reconnaissance des qualifications pourrait rendre l'enseignement supérieur plus accessible à des groupes d'étudiants plus larges. Il a souligné que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance a été un excellent instrument afin de promouvoir des pratiques en matière de reconnaissance en Europe et a été content de voir les États membres appuyer les efforts de mettre en œuvre la Convention.

III. Rapport du secrétariat

10. Le Rapport du Secrétariat a été présenté dans deux parts. La première partie était une présentation globale des activités du CEPES,

faite par le directeur du CEPES. Elle a souligné les activités générales du CEPES et leur rapport avec les activités de la Convention. Elle a également souligné la contribution que le Comité régional se doit apporter à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur.

11. M^{me} Wilson a donné une vue d'ensemble des événements de la région Europe qui ont contribué à la préparation de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur par le biais d'une série de réunions régionales et sous-régionales : le Forum régional européen (Palerme, les 24-27 septembre 1997), la réunion nord-américaine (Toronto, les 16-17 avril 1998) et la réunion d'experts organisée par la Commission nationale française pour l'UNESCO en coopération avec le CEPES et le Conseil de l'Europe (Strasbourg, les 2-3 juillet 1998) qui s'est axée sur l'apprentissage durant toute la vie et la recherche. Changer l'enseignement supérieur en Europe, un programme pour le XXI^e siècle de Palerme a été présenté aux ministres des États membres de la CIS lors de la réunion du Conseil de la coopération en matière d'éducation de la CIS, Minsk, du 28 au 31 janvier 1998.

12. En outre, elle a présenté les activités particulièrement ciblées sur les sous-régions de l'Europe du sud-est et de la mer Noire, qui ont comporté la mise en place de Chaires de l'UNESCO aussi bien que l'établissement de réseaux UNITWIN ou ont pris d'autres formes en appuyant les processus de réforme des systèmes d'enseignement supérieur.

13. En conclusion, elle a donné l'exemple de deux projets principaux mis en œuvre par le CEPES, financés par l'UE par le biais du programme de PHARE : le Projet multi-pays PHARE de l'enseignement supérieur et le projet de PHARE sur la réforme de l'enseignement supérieur en Roumanie.

14. La deuxième partie de la présentation, faite par le secrétaire du Comité régional, M^{me} Uvalic-Trumbic, a fait référence aux activités menées par le CEPES dans sa fonction de Secrétariat du Comité régional, couvrant la période bisannuelle entre la huitième et la neuvième session.

15. Cette présentation a inclus des activités significatives, telles que la Conférence diplomatique de Lisbonne qui a adopté la nouvelle

Convention, mais également des activités en cours du Centre, telles que les groupes de travail dans le cadre du réseau ENIC, nouvelles publications, ratifications de la Convention de l'UNESCO qui compte un total de 45 États signataires et une vue d'ensemble de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la huitième session du Comité régional.

16. Le Comité a adopté le Rapport présenté par le Secrétariat.

IV. La Convention du Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur dans la région européenne (la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance)

17. M. Sjur Bergan, le représentant du Conseil de l'Europe, a présenté la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance. Il a souligné les raisons de l'élaboration d'une nouvelle Convention et a énuméré ses principales caractéristiques qui sont les suivantes :

- les requérants ont droit à une reconnaissance juste des qualifications ;
- les procédures de reconnaissance doivent être transparentes, cohérentes et fiables ;
- les autorités compétentes et les États doivent expliquer les raisons pour lesquelles la reconnaissance est refusée ;
- des procédures d'appel sont exigées ;
- le point de départ est qu'on devrait accorder la reconnaissance à moins qu'il puisse être démontrée une différence substantielle, la preuve de laquelle étant de la compétence des autorités du pays d'accueil. (**Annexe III : La Convention de Lisbonne : présentation générale**)

18. A ce jour, trois pays ont ratifié la Convention. Un tour de table a prouvé qu'au moins cinq pays sont attendus à conclure le processus de ratification vers la fin de 1998. Les représentants du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO ont invité les participants à la réunion à plaider pour l'accélération du processus de ratification auprès de leurs autorités nationales.

19. La position du Comité régional actuel dans la période de transition a été clarifiée. On a souligné que le Comité régional pour la Convention

de l'UNESCO et le Comité intergouvernemental pour la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance qui sera établi, co-existeront pendant un certain nombre d'années. A cet égard, des réunions conjointes et la synergie des activités ont été recommandées.

V. Le supplément au diplôme

20. Le supplément au diplôme (SD) est le résultat direct du travail mené à bien conjointement sous les auspices de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Comité régional de l'UNESCO pour la région européenne. Le SD est un document supplémentaire qui est ajouté au degré initial, diplôme, certificat qui donne la description détaillée et étendue d'une qualification spécifique et situe cette qualification dans le contexte du système national d'enseignement supérieur. En plus des qualifications, il fournit des informations suffisantes afin de rendre un jugement.

21. Le supplément au diplôme est :

- un outil non-préscriptif flexible capable d'adaptation aux besoins locaux ;
- un dispositif qui a des applications nationales et internationales ;
- un système pour faciliter la reconnaissance à des fins académiques et professionnelles ;
- une approche qui exclut spécifiquement des jugements de valeur ;
- un ensemble de directives qui évite l'inclusion d'un grand nombre de détails qui pourraient rendre confus l'utilisateur, qui est toujours un supplément à la qualification initiale.

22. Bien que l'idée pour le supplément au diplôme ait été lancée il y a quelque temps, le prototype initial n'a pas été mis en œuvre. Avec l'augmentation de la mobilité, un nouvel intérêt a été manifesté pour le supplément au diplôme. Par exemple, le SD est mentionné dans la Convention de Lisbonne comme outil pour faciliter la reconnaissance. En 1996, le Comité régional de L'UNESCO a recommandé que l'ancienne version du supplément au diplôme soit révisée. Le projet a impliqué des activités à être menées dans deux phases : un groupe de travail d'experts afin de réviser et améliorer le supplément au diplôme et un projet pilote avec les utilisateurs potentiels pour tester ce nouvel outil. Quatre-vingt-treize suppléments au diplôme ont été créés couvrant 23 disciplines et 232 évaluations ont été exécutées par une variété

de bénéficiaires. Le projet pilote a donné des résultats surprenants : 98 % des répondants ont jugé que le supplément au diplôme était utile ; il y a eu un accord général sur la conception globale, le besoin de suppléments sans valeur ; structure standardisée, etc. Le principal résultat a été un supplément au diplôme révisé, des notes explicatives complètes servant de guide et un glossaire.

23. La question cruciale après l'approbation du supplément au diplôme sera la diffusion de cet outil à une variété de bénéficiaires au niveau national. Dans ce processus il sera très important de souligner également la valeur supplémentaire pour les établissements d'enseignement supérieur, telle que assistance au travail à la longue, importance pour les activités d'internationalisation et étiquette de qualité pour les établissements mêmes. Un glossaire judicieux, des conditions minimum pour la description des systèmes d'enseignement supérieur nationaux et de bons exemples de suppléments au diplôme sont considérés comme essentiels pour une introduction sans heurt de cet instrument de reconnaissance.

24. Le supplément au diplôme révisé a été présenté par le professeur Stephen Adam, de Westminster University, qui a été le Rapporteur du Groupe de travail. Une introduction a été présentée par M^{me} Jette Kirstein (Danemark) qui a présidé le Groupe de travail.

25. Le Supplément au diplôme révisé a été adopté par le Comité régional pour la région Europe et les États membres ont exprimé leur appui en vue de son adoption et sa mise en œuvre. **(Annexe Iva : Le projet conjoint de Supplément au diplôme et Annexe Ivb : Le projet pilote du Supplément au diplôme).**

26. Le Supplément au diplôme sera présenté pour approbation auprès des autorités compétentes des organisations participantes. Les dernières sont le Comité de la nouvelle Convention de Lisbonne sur la reconnaissance et le Conseil des ministres dans le cadre de l'UE (1998/1999).

VI. Éducation transnationale : développer des codes de bonne pratique

27. La réunion a été informée sur le plan de travail, y inclus les problèmes les plus importants et les activités menées par le Groupe de tra-

vail du réseau ENIC sur l'éducation transnationale, qui vient de commencer son activité. Ceci s'est déroulé par une réunion-débat à laquelle ont participé les représentants des pays qui délivrent aussi bien que ceux qui accueillent de l'éducation transnationale.

28. La réunion-débat a été présidée par M^{me} Marianne Hildebrand (Suède), représentant un pays d'accueil. La discussion a donné une vue d'ensemble de l'état actuel de l'éducation transnationale du point de vue de certains de ses bénéficiaires : les États-Unis où est basé le Centre pour la garantie de la qualité dans l'Éducation internationale, une ONG impliquée dans l'accréditation de ce type d'éducation, les autorités nationales d'un pays d'accueil (Israël) et d'un pays fournisseur (Australie) et un établissement d'enseignement supérieur du Royaume-Uni ayant une expérience étendue d'établissement habilité à délivrer des qualifications (Université de Westminster).

29. Le groupe de travail soumettra un Rapport intérimaire à la réunion annuelle des réseaux ENIC/NARIC à Vilnius en 1999. **(AnnexeVa : Établissements, programmes et qualifications en dehors du système d'éducation du pays d'accueil, fourni par l'Agence nationale pour l'enseignement supérieur de Suède ; Vb : Codes de la pratique éthique, le Comité australien de Vice-Chanceliers ; Vc : Éducation transnationale : la perspective britannique).**

VII. Activités du réseau ENIC

30. Le président du réseau ENIC, M^{me} M. Hildebrand, a informé le Comité régional au sujet des activités du réseau ENIC depuis 1996, y compris des réunions annuelles, des ateliers et des groupes de travail.

31. L'objectif du réseau ENIC est :

- favoriser l'échange d'information ;
- fournir un forum pour des débats et pour traiter des problèmes d'intérêt commun ;
- mettre en valeur la coopération pratique ;
- aider au développement de services fournis par les membres (publications, fournir l'information, outils de bonne pratique, etc.).

32. Le réseau ENIC se réunit régulièrement, retrace ses propres plans de travail et établit les groupes de travail.

33. Les termes de référence du réseau ENIC ont été présentés en vue d'être renouvelés pour la période 1998-1999.

34. Les termes de référence ont été renouvelés, avec un amendement présenté par le représentant du Canada et secondé par le représentant des États-Unis : une note clarifiant l'aire géographique de la Région Europe devrait être ajoutée.

VIII. Rapport des activités et du suivi donné au groupe de travail sur les qualifications russes

La réunion a été informée au sujet des activités du Groupe de travail, qui a eu comme résultat la publication du CEPES *Reconnaissance mutuelle des qualifications : la Fédération russe et les autres pays européens*. Une présentation a été faite par Jindra Divis (NUFFIC) qui avait présidé le Groupe de travail.

36. Les procédures suivies et la méthodologie appliquée ont été présentées, aussi bien que les activités connexes et de suivi dans le domaine de la reconnaissance dans la région européenne. Une activité de suivi à l'avenir pourrait être l'inclusion d'autres pays dans une activité semblable.

IX. Qualifications internationales relatives à l'accès : rapport intérimaire du groupe de travail

37. La réunion a été informée au sujet des activités du Groupe de travail, y compris les raisons en vue de commencer ce projet et les procédures suivies. L'accent particulier sur les qualifications d'accès a été expliqué. Une réunion des deux prévues avait déjà eu lieu. On s'est attendu à ce que la deuxième réunion adopte le Projet de recommandation sur les qualifications internationales d'accès qui seront soumises pour adoption, après des consultations au niveau national, au Comité intergouvernemental pour la Convention de Lisbonne.

38. Le président du Groupe de travail, Dr Christoph Demand (Autriche) a rendu compte de la nouvelle législature nouvellement adoptée dans son pays, réglant la reconnaissance des qualifications internationales d'accès dans l'esprit du Projet de recommandation.

39. La réunion a pris note du Rapport.

X. Plan de travail conjoint et propositions pour les futures activités

40. En outre, le Comité régional pour la région européenne a présenté ses observations sur les propositions pour des activités communes avec d'autres Comités régionaux. On a exprimé le souci qu'on avait peu réalisé en termes d'activités communes. L'impédiment principal pour une collaboration serrée était le manque de ressources. Pour ces raisons, on a suggéré que les propositions restent modestes et réalistes pour assurer une base de succès sur laquelle une collaboration future pourrait être établie. On a également affirmé que des rapports sur l'état d'avancement devraient être soumis régulièrement afin d'évaluer les accomplissements, identifier les nouveaux besoins et passer en revue des activités en conséquence.

41. Le Comité régional a fait les propositions suivantes pour des activités communes :

(a) *Renforcer les réseaux et les contacts*

- encourager l'établissement de réseaux régionaux des centres nationaux d'information ;
- établir des liens entre ces réseaux par le biais d'activités régulières et officielles.

(b) *Accentuer la communication*

- préparer et diffuser la liste des contacts officiels dans chaque pays pour faciliter l'accès à l'information sur les systèmes d'éducation (ceux-ci peuvent être les centres nationaux d'information mais également d'autres contacts tels que les ministères d'éducation) ;
- échange d'information/documents/publications tels que des tableaux d'équivalence, des lignes directrices sur divers pays et outils de la bonne pratique ;
- établir les gestionnaires Listserv régionaux et développer des liens parmi les gestionnaires Listserv régionaux ;
- ajouter les sites web des centres nationaux d'information au répertoire des sites Web du réseau ENIC ;
- ajouter des publications en ligne sur des systèmes d'éducation sur le répertoire des publications sur le site Web d'ENIC.

(c) *Organiser des activités communes*

- organiser des ateliers thématiques et des sessions de formation ;
- participer à toutes les autres sessions régionales.

XI. Divers

XI.1. Initiative sous-régionale de l'espace économique de la mer Noire pour la reconnaissance mutuelle des qualifications

42. Le professeur Lazar Vlasceanu, du secrétariat du CEPES, a rendu compte de l'initiative proposée par l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer Noire qui a eu une réunion à Sofia (du 23 au 24 septembre 1998). La réunion a adopté un ensemble de recommandations relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur entre les pays concernés. En outre, il a proposé une série d'activités dans ce domaine telles que l'élaboration des instruments normatifs sous-régionaux, échange de l'information plus étendu sur les qualifications d'enseignement supérieur et d'autres projets opérationnels.

XI.2. Changements du personnel du CEPES

43. Le directeur du CEPES a annoncé au Comité régional le prochain transfert de M^{me} Stamenka Uvalic-Trumbic du CEPES à un poste au Siège de l'UNESCO, en date du 1^{er} novembre 1998. Elle a souligné la contribution que ce membre du personnel du CEPES a eue en sa fonction de secrétaire au Comité régional, au cours des huit années de son service¹.

44. M^{me} M. Hildebrand, en sa qualité de président du réseau ENIC a exprimé ses remerciements à M^{me} Uvalic-Trumbic au nom du Réseau pour tout son travail déployé à l'établissement et au développement du réseau ENIC.

45. M. Sjur Bergan, le représentant du Conseil de l'Europe, a également exprimé sa gratitude pour la collaboration étroite UNESCO-CEPES et le Conseil de l'Europe, soulignant le rôle que M^{me} Uvalic-Trumbic avait joué dans ce qu'il a considéré être un effort pilote dans la coopération entre deux organismes internationaux.

1. Ce transfert n'a pas eu lieu pour causes administratives, et M^{me} Uvalic-Trumbic occupe toujours la même fonction au CEPES.

XII. Décisions et recommandations

46. Le Comité a adopté les décisions suivantes :

Décision XII.1 - Convention de Lisbonne sur la reconnaissance

Le Comité régional a pris note avec satisfaction de l'adoption de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance comme excellent outil afin de promouvoir les pratiques de reconnaissance dans la Région Europe et d'encourager les autorités nationales à accélérer le processus de ratification. En outre, il a recommandé l'organisation de réunions conjointes du Comité régional actuel et le Comité intergouvernemental pour la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, toutes les fois qu'il était possible.

Décision XII.2 - Le supplément au diplôme

Le Comité régional a adopté le Rapport sur les activités du Groupe de travail conjoint de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne sur le Supplément au diplôme et a recommandé sa large diffusion et mise en place au niveau institutionnel.

Décision XII.3 - Le renouvellement des termes de référence du réseau ENIC

Le Comité régional a renouvelé les termes de référence du réseau ENIC, et a recommandé l'ajout d'une note définissant la Région Europe au sens de UNESCO.

Décision XII. 4 - Rapport du Groupe de travail sur les qualifications russes.

Le Comité régional a pris note avec satisfaction des résultats du Groupe de travail sur les qualifications russes et des activités de suivi qui lui ont été données. Il a également encouragé la mise en place d'activités semblables dans le cadre du réseau ENIC.

Décision XII.5 - Éducation transnationale : développer des codes internationaux de bonne pratique

Le Comité régional a pris note de l'initiative sur le développement de codes de bonne pratique sur l'éducation transnationale et a recommandé la continuation de cette activité comme sujet d'importance majeure pour le développement des tendances globales dans l'enseignement supérieur.

Décision XII.6 - Le plan de travail conjoint

Le Comité régional a recommandé de renforcer les liens entre les comités régionaux de l'UNESCO, soulignant la spécificité de l'UNESCO en fournissant des opportunités pour ce type d'interaction. Le Secrétariat a été invité à soumettre des rapports réguliers sur les résultats réalisés.

Décision XII.7 - Les accords sous-régionaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications

Le Comité régional a appuyé l'initiative proposée par l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la Mer Noire liée au développement d'accords sous-régionaux et bilatéraux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications.

**Convention régionale sur la reconnaissance
des études et certificats, grades et
autres titres de l'enseignement supérieur
dans les États d'Afrique**

**Sixième session ordinaire du comité régional
UNESCO, Paris**

29-30 septembre 1998

RAPPORT FINAL

Le Comité régional africain chargé de l'application de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et certificats, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique a tenu sa 6^e session ordinaire les 29 et 30 septembre 1998 au siège de l'UNESCO à Paris.

Les États et organisations ci-après ont participé à la session.

États membres (12)

Algérie	Nigeria	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Saint Siège	Togo
Gabon	Seychelles	Zambie
Lesotho	Sénégal	

Observateurs (9)

Cap Vert	Sao Tome	supérieur
Guinée Bissau	Swaziland	(CAMES)
Maroc	Conseil Africain	Organisation
Mozambique	et Malgache pour	de l'Unité
Ouganda	l'enseignement	Africaine (OUA)

Seulement 6 États Membres étaient absents : le Niger, l'Égypte, le Burundi, le Rwanda, la Guinée Équatoriale et le Bénin.

1. Ouverture de la session

La séance d'ouverture a été marquée par deux interventions :

- Le mot de bienvenue et d'introduction du Secrétariat du Comité,
- Le message d'ouverture de M.C. Power, sous directeur Général de l'UNESCO chargé de l'éducation

2. Adoption de l'Ordre du jour et du programme de Travail

Un ordre du jour provisoire en 12 points et un projet de programme de travail ont été adoptés à l'unanimité.

3. Élection du Bureau

Le comité a élu un Bureau composé comme suit :

Président : M. Ananivi DOH, Togo

1^{er} Vice Président : M. P.E. MACHONA, Zambie
2^e Vice Président : M. Ahmed YAUNIS, Soudan
Rapporteur Général : M^{me} Faouzia BOUMATZA, Algérie

4. Rapport du Secrétaire du Comité

Le Secrétaire a présenté un rapport sur les activités réalisées par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre des Recommandations ci-après, adoptées par la 5^e session ordinaire, tenue du 18 au 20 décembre 1995 à Conakry, Guinée :

Publication d'un Bulletin d'Information
Représentation mutuelle aux sessions des Comités régionaux
Mise à jour de la liste des Centres nationaux d'Information sur la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes et des Certificats
Informatisation des services académiques des universités
Formation des cadres nationaux engagés dans les services de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et des certificats
Harmonisation des critères de reconnaissance des diplômes et des certificats.

Après une analyse détaillée de ce rapport, le comité a formulé les Recommandations ci-après :

4.1. Participation aux sessions du Comité

Le Comité demande à l'UNESCO de dégager les ressources requises pour assurer la participation des États membres aux sessions ordinaires du Comité régional.

4.2. Ratification de la Convention

Le Comité demande à l'UNESCO de définir de nouvelles stratégies afin de faciliter la ratification de la Convention ou l'adhésion à celle-ci.

4.3 Publication du Bulletin d'Information

Le Comité félicite le Secrétariat pour la publication du 1^{er} Bulletin et l'exhorte à poursuivre l'effort afin d'en éditer deux numéros par an.

4.4 Représentation mutuelle aux sessions des Comités régionaux

Le Secrétariat devra mobiliser les ressources nécessaires, afin d'assurer la représentation des membres du Comité régional africain aux sessions des autres Comités régionaux.

En cas d'indisponibilité des moyens, le Comité donne mandat à l'Algérie, l'Égypte, le Saint-Siège et le Soudan de le représenter aux sessions des Comités régionaux dont ils sont également membres.

4.5 Informatisation des services académiques

Le Comité a écouté des communications du Secrétariat et de M. Dias sur des questions relatives à l'informatisation des services académiques et aux réseaux d'échange d'informations et des connaissances.

Face à l'aggravation du phénomène des faux diplômes, le Comité demande au Secrétariat d'assister les États membres dans leurs efforts d'informatisation des services académiques.

Le Comité recommande d'aborder cette question dans le cadre des programmes existants, notamment le programme intergouvernemental du développement de la communication et les programmes de l'UNESCO sur les autoroutes de l'information, en particulier le programme RINAF.

Le Comité demande également aux États membres de solliciter la contribution des structures de la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine.

Le Comité estime que l'informatisation des services académiques permettra de renforcer la lutte contre les faux diplômes et de faciliter l'accès aux données relatives aux étudiants réfugiés.

4.6 Formation des cadres nationaux des services de reconnaissance et d'équivalence des diplômes

A l'issue de chaque atelier de formation, le Secrétariat devra délivrer des certificats de participation. Le Secrétariat devra également assurer une formation complémentaire aux personnes qui ont participé à l'ate-

lier de Lomé, en vue de renforcer leur capacité dans l'analyse des dossiers de reconnaissance des diplômes et des certificats.

4.7 Harmonisation des procédures et des critères de reconnaissance des diplômes

Le Comité a félicité les initiatives entreprises par les pays lusophones d'Afrique et les États membres de la SADC (Communauté pour le développement des États de l'Afrique australe) en vue d'harmoniser leurs procédures et critères de reconnaissance des diplômes.

Le Comité recommande aux pays anglophones de procéder également à la mise en place d'un programme régional sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes et certificats.

4.8 Réunions du Bureau

Le Comité recommande une réunion au moins du Bureau en inter-section, afin d'évaluer l'exécution du plan d'action et le suivi des recommandations.

5. Rapport du Secrétariat sur une étude relative à la Convention régionale

Le Comité a pris note des objectifs de l'étude, des résultats attendus et de la méthodologie proposée pour sa réalisation, basée essentiellement sur l'utilisation d'un questionnaire.

Compte tenu du nombre limité de réponses reçues, le Comité demande au Secrétariat d'envoyer des lettres de rappel aux États membres qui n'ont pas encore répondu au questionnaire.

6. Rapport des États membres

Le Secrétariat a présenté au Comité les rapports soumis par le Burundi, la Guinée équatoriale, le Rwanda et le Togo ; et a distribué un tableau comparatif de ces quatre (4) rapports nationaux.

Le Comité a également demandé aux autres pays membres et aux observateurs présents à la session de présenter de brefs rapports sur la

reconnaissance et l'équivalence des diplômes dans leurs pays et organisations respectifs. Il a eu à écouter les rapports des États membres suivants : l'Algérie, le Nigéria, le Soudan, la Zambie. De même, certains observateurs ont présenté le système de reconnaissance utilisé dans leur pays ou organisation : le Cap Vert, le Maroc, Sao Tomé et Príncipe, l'Ouganda, le CAMES et l'OUA.

Après un examen détaillé de l'ensemble des rapports, le Comité a formulé les recommandations ci-après :

- Les pays membres qui n'ont pas soumis le rapport écrit à temps, devront le faire dans les meilleurs délais.
- Le Secrétariat devra faire une synthèse de l'ensemble des rapports et l'envoyer à tous les États membres pour information.

7. Programme d'activités du comité pour 1999-2000

Le Comité a examiné un projet de programme d'activités élaboré par le Secrétariat. Après une analyse approfondie de ce projet, les activités ci-après ont été retenues pour la période 1999-2000 :

Échange d'information entre les Commissions Nationales de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes et entre les Centres Nationaux d'Information sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes.

Finalisation de l'étude entreprise par le Secrétariat sur la mise en œuvre de la Convention régionale.

Publication du Bulletin d'information à raison de deux numéros par an.

Assistance technique et financière en vue de la création des Centres Nationaux d'Information sur la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes dans les pays contractants qui n'en disposent pas.

Organisation d'ateliers de formation du personnel des services nationaux de reconnaissance et d'équivalence des diplômes. Un atelier pourrait être destiné aux pays d'Afrique au Nord du Sahara et organisé conjointement avec le Comité régional chargé des pays arabes.

Production de matériels pédagogiques et de guides pour l'organisation des ateliers de formation.

Publication d'une liste mise à jour des accords bilatéraux et multilatéraux de coopération inter-universitaires, signés par les États Membres, et des informations sur la mobilité des étudiants à l'intérieur du continent africain.

Échange d'information sur les dossiers des étudiants entre les universités qui ont déjà procédé à l'informatisation de leurs services académiques et assistance aux autres universités en vue de l'informatisation de leurs services.

Étude sur les nouvelles stratégies susceptibles de faciliter la ratification de la Convention.

Études de cas sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes dans les États membres qui disposent d'institutions d'enseignement supérieur publiques et privées.

8. Financement des activités du Comité régional

Le Comité a reçu une proposition du Secrétariat relative aux sources de financement des activités du Comité.

Après une analyse détaillée de cette proposition, le Comité a formulé les recommandations ci-après :

- Le Secrétariat devra soumettre au programme de participation de l'UNESCO une demande de financement à caractère régional.
- Dans le cadre de la préparation de son programme d'activités pour la période 2000-2001, l'UNESCO devra réserver un budget adéquat pour le fonctionnement du Comité régional.

9. Préparation de la deuxième réunion conjointe des Comités régionaux

9.1 Rapport du Comité régional à la deuxième réunion conjointe des Comités régionaux

Le Comité a reçu et approuvé la proposition du Secrétariat relative à un projet de rapport sur les activités réalisées par le Comité dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail conjoint de la première réunion conjointe des Comités régionaux adopté en novembre 1992 à Paris.

9.2 Analyse du Plan de Travail conjoint pour la période du 1999 à 2005

Le Comité a analysé le document de travail n° ED/CONF.201/3 de la 2^e réunion conjointe intitulé « Document de Travail principal » qui contient le plan de travail conjoint proposé pour la période de 1999 à 2005. Suite à cette analyse, le Comité a formulé les propositions ci-après sur le contenu de ce document.

(i) Exode des cerveaux

Le Comité propose de remplacer la dernière phrase du paragraphe 21 page 5 par le texte ci-après : par ailleurs, l'exode des cerveaux est préjudiciable en premier lieu aux pays en développement et notamment africains. Ce phénomène commence à apparaître également dans les pays industrialisés.

Le recours aux mécanismes internationaux déjà existants tels que les programmes TOKTEN et UNITWIN et l'accroissement de l'aide au développement bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'enseignement supérieur devraient être encouragés et renforcés.

(ii) Partenariat entre l'OUA et l'UNESCO

Le Document de travail principal mentionne, en son paragraphe 42, un exemple de coopération entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires européens (Commission de l'Union Européenne, Conseil des Ministres des Pays nordiques, etc) qui donnent de bons résultats.

Pour l'Afrique, l'Organisation de l'Unité Africaine est interpellée au paragraphe 44 pour servir de partenaire privilégié de l'UNESCO pour développer une action du même type. Ce partenariat pourra s'inscrire dans le cadre de la Commission Mixte OUA/UNESCO. Ceci s'avère d'autant plus important qu'il est indispensable de rester en phase avec les mutations intervenues en Afrique et dans le Monde depuis l'adoption de la Convention régionale pour l'Afrique (Traité d'Abuja Instituant la Communauté Économique Africaine, Organisation Mondiale du Commerce, etc.) qui appellent nécessairement des solutions novatrices et des approches appropriées.

Une telle approche permettrait ainsi de trouver pour l'Afrique des réponses à toutes les questions soulevées au paragraphe 50 du document ci-dessus cité.

Le Comité demande que ces propositions soient prises en considération au cours de la préparation du Rapport final de la deuxième réunion conjointe.

Le Comité a également analysé et approuvé le projet de plan de travail conjoint pour la période de 1999-2005.

9.3 Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle

(i) La reconnaissance et l'équivalence des diplômes

Le Comité a analysé les projets de Déclaration mondiale et de Cadre d'Action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Recommandation internationale sur la reconnaissance des études et titres de l'enseignement supérieur.

Le Comité estime que la Déclaration mondiale ne prend pas suffisamment en compte la problématique de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes.

Le Comité propose de mentionner explicitement à l'Article 15 du projet de la Déclaration, la nécessité d'œuvrer au renforcement des réseaux inter-régionaux en vue de faciliter la reconnaissance et les équivalences des diplômes.

Pour refléter cette proposition dans le cadre d'action, le Comité recommande d'amender le titre III, paragraphe 10, ligne 9 en remplaçant le bout de la phrase après le mot « coopération », par le texte ci-après :

Dans ce cadre, il est recommandé la mise en place et le renforcement des réseaux de connections entre les centres nationaux pour la reconnaissance et les équivalences des diplômes, notamment en Afrique.

(ii) Les réfugiés et les personnes déplacés

Le Comité propose d'ajouter à la liste des groupes cibles spéciaux mentionné à l'article 4 (b) du projet de Déclaration les réfugiés et les personnes déplacés.

(iii) La condition des étudiants

La Déclaration mondiale (10 par. a) et le cadre d'action (1. (e)) mentionnent la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO de novembre 1997.

A plusieurs reprises, les deux (2) textes mentionnent la nécessité de respecter les droits des étudiants et l'importance de favoriser leurs prises de responsabilité et leur reconnaissance comme partenaires de plein droit de l'enseignement supérieur. Or, il n'existe pas actuellement de texte international concernant la condition des étudiants comme il en existe pour les enseignants des 1^{er} et second degrés et du supérieur.

En conséquence, le Comité propose les amendements suivants :

— A l'article 10 de la Déclaration, intitulé « Personnels et étudiants », intercaler le paragraphe ci-après entre le b) et le c) : *A l'heure actuelle, il existe des textes internationaux concernant le statut des professeurs du 1^{er} et second degrés et de l'enseignement supérieur, mais aucun texte concernant la condition des étudiants. La rédaction d'un tel texte devrait pouvoir être réalisée dans les années à venir en collaboration avec toutes les instances concernées.*

— Au texte sur le Cadre d'Action, article 12 concernant les actions à entreprendre par l'UNESCO, il faudrait ajouter un nouveau paragraphe a) : *Dans ce cadre, l'UNESCO devrait : prendre l'initiative d'une réflexion internationale avec tous les partenaires, États, Organisations Intergouvernementales et Non Gouvernementales pour aboutir à l'élaboration d'une Recommandation concernant la condition des étudiants.*

10. Liste des Recommandations majeures de la 6^e session

Recommandation 1

Le Comité recommande au Secrétariat, en collaboration avec d'autres Institutions africaines qui mènent les activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, notamment, l'AUA, le CAMES et l'OUA, d'étudier et mettre en place une stratégie appropriée visant à faire ratifier ou adhérer un plus grand nombre d'États africains à la Convention.

Recommandation 2

Le Comité recommande au Secrétariat la mise en place d'un réseau

informatisé entre les Universités et les Centres focaux nationaux des États membres à la Convention. L'informatisation devrait figurer en tant qu'action prioritaire dans le programme des activités du Comité pour le Biennium 1999-2000. A cet égard, le Comité préconise l'examen des possibilités d'intégration aux programmes déjà existants de l'UNESCO, notamment le Réseau RINAF et autres initiés dans le cadre du Programme intergouvernemental pour le développement de la Communication.

Recommandation 3

Le Comité invite les États membres à la Convention de soumettre au titre du programme de participation pour l'exercice 1999-2000, une requête à caractère régional pour le financement des projets inscrits au titre des activités du Comité pour l'exercice concerné. Le montant de la requête devra être de 5000 USD par État membre.

Recommandation 4

Le Comité demande au Secrétariat de recenser les Universités et Instituts Supérieurs privés dans les États membres et les États observateurs qui le désirent afin d'examiner la possibilité de reconnaissance ou d'équivalence des diplômes délivrés par ces établissements.

Recommandation 5

Le Comité recommande que son Bureau tienne une réunion avant la 7^e session afin d'améliorer le suivi des activités entreprises au titre du Biennium.

11. Questions diverses

Le seul point inscrit aux divers portait sur la date et le lieu de la 7^e session ordinaire du Comité. Comme aucun État membre ne s'est proposé pour accueillir la 7^e session, le Comité a demandé au Président de continuer les consultations et de lui communiquer la date et le lieu de la 7^e session au moment opportun.

12. Adoption du Rapport final

Au nom du Rapporteur Général, le Secrétaire du Comité a présenté un projet de rapport final de la session. Le Comité a analysé ce rapport et l'a adopté à l'unanimité.

13. Clôture de la session

La session a été clôturée le 30 septembre 1998 à 14 heures par le Président du Comité.

**Fifth Session of the Regional Committee
for Application of the Regional Convention
on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees
in Higher Education in Asia and the Pacific**

**UNESCO, Paris
29 and 30 September 1998**

FINAL REPORT

The meeting was held in Room XI at UNESCO Headquarters, Paris on 29 and 30 September 1998. Dr. Hyun-Chong Lee (Republic of Korea), the President and Ms. Jennifer Ledger (Australia), the first vice president of the Regional Committee who welcomed the delegates chaired it.

The meeting was attended by the representatives of the following States-parties to the Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in Asia and the Pacific Region : Australia, Azerbaijan, China, Democratic Peoples' Republic of Korea, Holy See, Kazakhstan, Nepal, Republic of Korea, Russian Federation. The observers also attended it from the following States : India, Islamic Republic of Iran, Lao People's Democratic Republic, Malaysia, Pakistan, Philippines and Thailand.

The agenda of the meeting, which was approved and adopted by delegates, is attached.

It was agreed that item 5 – Report on progress in signing and ratification of the Convention would be dealt with first on the agenda.

**Item 5 : Report on Progress in signing
and ratification of Regional Convention.**

WANG YIBING

Dr Wang Yibing, Secretary of the Regional Committee, referred to the paper provided and updated members on the current situation with regard to ratification.

The issue of ratification is under discussion in a number of countries including India, the Philippines, Thailand, Laos, Malaysia, and Vietnam.

In some countries there is concern about the implications for employment of nationals if the convention is signed. In other cases politicians ask about the benefits of ratification.

It was agreed that it would be helpful to exchange information between countries that had ratified the convention to those that were considering it and in particular help on drafting legal clauses would be valued.

It was stressed that signing the convention does not affect the autonomy of institutions in the country nor laws governing the employment of non-citizens.

It was agreed that this issue could also be discussed at the first meeting of the National Information Centres which will include both members who have signed and are considering signing the convention.

Following the completion of Item 5, the Agenda of the meeting continued in its original order.

Item 2 : Report of the Technical Working Group Meeting.

DR HYUN CHONG LEE

Dr Lee outlined the background to the recommendation of the Fourth Session of the Regional Committee for Application of the Regional Convention on Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in Asia and the Pacific held 8-10 September 1997 in Seoul, Korea to set up a Technical Working Group.

This Group met in Bangkok, Thailand on 8-9 November 1997 with experts participating from Australia, China, Korea, Malaysia, the Philippines, and Thailand.

It was agreed to add a web site or homepage to the UNESCO PROAP site to provide information on and links to the National Information Centres in the Region.

The web site is to be known as HEARMAP (Higher Education Academic Recognition and Mobility in the Asia Pacific) covering :

- Basic information on the conventions.
- Information Centres.
- List of member and non-member states.
- Extra links to other sites.

Each National Information Centre will be responsible for providing their centre specific information and keeping it up to date and will be encouraged to develop their own home page/web site to be linked to HEARMAP.

The Technical Working Group also agreed to the idea of a network of Information centres to be set up and to meet annually. The body to be the information centre would be designated by the participating country.

It was also agreed that meetings of the network should be linked to other events planned to promote recognition and mobility such as the quality assurance workshop to be held in Bangkok, Thailand in 1998 (see Agenda item 4).

Item 3 : Report on National Information Centre Co-operation to Facilitate Academic Recognition and Mobility in Asia and the Pacific.

JENNIFER LEDGAR
WANG YIBING

As set out in the agenda paper, Ms. Ledger outlined the work undertaken by the Technical Working Group, which met in Bangkok in November 1997 :

- to work out a framework for the preparation of home pages of all countries interested in exchanging information on the Internet ;
- to discuss the role of national information centres ;
- to consider the idea of a draft Diploma supplement for circulation in the region.

Ms. Ledger noted the excellent work done by UNESCO PROAP to develop HEARMAP and referred to the demonstration of the web site to be provided.

She asked delegates to consider the extent of additional information that could be added to the site but cautioned that an important issue to consider was how to organize the material already available and make it easily accessible and properly linked. The current newly available US Web site could provide a useful example in this regard.

In summary, delegates will need to consider the

- current format of the HEARMAP page and how it can be updated and what additional information should be added ;
- how to include additional countries ;
- link to UNESCO, Paris homepage and other regional sites ;
- participation in the first meeting and agenda for the national information centres which could be called to coincide with the meeting on Quality Assurance in Bangkok, Thailand, 24-26 November (see Agenda item 4).

Dr. Wang Yibing then demonstrated for delegates the HEARMAP web page that had been developed very successfully.

Item 4 : Report on Preparation and Publishing of the Handbook

TONG-IN WONGSOTHOR
WANG YIBING

Dr Tong-In presented a detailed report on the background to setting up and preparation of the handbook.

The purpose of this study was to conduct a survey of study programmes and degrees, diplomas and certificates granted by higher education systems in Asia and the Pacific.

There are 10 topics covered for the 20 countries currently listed in the Handbook :

1. Country profile
2. National Education system
3. Higher Education system
4. Characteristics of Degrees and Diplomas
5. Study Programmes
6. Admission requirements
7. Degree conferring agencies
8. Assessment of higher education institutions
9. Degrees and professional competence
10. International recognition of degrees.

An important feature of the handbook is that each country listing was prepared by an expert from the country and this facilitated discussion, editing and checking. In future, it was agreed that this might be done in co-operation with the National Information Centres.

Dr Tong-In reported that around 500 copies of the handbook would be printed and circulated shortly.

Delegates commended the work done on this Handbook.

There was lively discussion following this presentation particularly relating to :

- How this information could be updated and expanded particularly to include information on country immigration and entry requirements that students needed to consider when wanting to study abroad ;
- The inclusion of other countries from the total of 43 in the Asia Pacific region. A suggestion by Dr. Hyun Chong Lee was that a series of monographs on higher education could be developed. In addition, those new countries that wanted to be included should nominate a researcher to work with UNESCO PROAP and SEAMEO RIHED.

There were also questions relating to the link to publications by UNESCO, Paris.

Dr Beridze (UNESCO, Paris) pointed out that the Handbook integrated two UNESCO publications Study Abroad and the World Guide to Education, but it did it for the Asia Pacific Region.

He congratulated the meeting on the work undertaken and urged them to consider how to integrate and organize the information using the Internet facility.

He also pointed out that in developing this Handbook the members of the Asia Pacific Regional Committee were moving away from the earlier stage of countries making comparisons between degrees and diplomas to the stage of making assessments of quality assurance arrangements.

This was the trend in other Regional Committees and he urged delegates to consider how to take this issue of quality assurance forward both in their own Regional Committee but also in discussions between Regions through discussion ; interventions and questions during the joint meeting.

He noted the suggestion by Dr. Tong-In to hold a quality assurance meeting in November 1998 as a significant way of moving the issues forward in this Region.

The Chairman, Dr. Lee then invited delegates to consider two issues in more detail :

- The idea of monographs to expand information on countries in the region ;
- The regional workshop on quality assurance for higher education in Asia and the Pacific to be co-organized by the Ministry of University Affairs, Thailand, UNESCO, PROAP and SEAMEO RIHED.

Monographs

WANG YIBING

Dr Wang advised that the idea of monographs had been under consideration by UNESCO, PROAP and Dr. Tong-In also noted the work by SEAMEO RIHED on specific aspects of some countries educational systems.

Dr Wang reported that he was currently exploring funding resources, would then assess costs and develop a possible outline for the monographs and contact possible writers to undertake this work.

He hoped that perhaps 3-5 monographs could be published in 1999-2000.

Quality Assurance

TONG-IN WONGSOTHORN

Dr Tong-In outlined his preliminary thinking on the format of the Quality Assurance workshop and asked delegates for comments.

The first two days of the workshop would involve nominated participants from universities and other experts. The third day could involve government accreditation agencies and could explore the link between quality assurance processes and mutual recognition of diplomas and degrees, which Dr. Tong-In posed as an issue of considerable interest for further exploration.

Dr Tong-In also noted the importance of each Government delegate to the conference completing an information sheet on quality assurance processes and issues in their country. This would facilitate the exchange of information and understanding between countries.

The discussion identified a number of major criteria to measure quality assurance. It was agreed, however, that it was simplistic and dangerous to consider simple ranking of institutions especially internationally and that more sophisticated analysis was required.

The Delegates accepted the importance of discussing quality assurance as proposed and the need to discuss further the issue of the link between recognition and quality assurance processes.

An additional consideration was whether degrees and diplomas could be assessed as equivalent even if all aspects of quality assurance were not in place in a particular country.

There were also issues of importance relating to :

- The interconnection between budget and quality.
- How the concept of academic freedom could affect quality outcomes and
- Autonomy and accountability of higher education institutions.

It was suggested that the country outlines on quality assurance proposed for the workshop would enable a better level of information about different quality assurance processes.

This would facilitate better consideration of whether guidelines on quality assurance principles could be developed.

In this regard, consideration will be given to including an expert each from number of countries to provide a report on quality assurance at the November workshop.

It was also suggested that the first meeting of the national information centres could coincide with this workshop and one agenda item would be further discussion of the diploma supplement and its use as part of the credit transfer system being piloted by UMAP.

Item 6 : Partnership Building with Sister Agencies and Organizations

HYUN CHONG LEE
WANG YIBING

The Regional Committee appreciated the effort taken by UNESCO PROAP for building partnership with concerned sister agencies and organizations and the strategy for this purpose through the chairman and vice chairpersons linkage with UMAP and OECD in particular. Further consideration should be given to developing closer relationships between sister organizations such as APEC, UMAP, SEAMEO RIHED, ASAIHL, AUAP and the work undertaken in other Regional Committees particularly the European Committee.

Item 7 : Adoption of the Report to be presented at the Joint Meeting of the Six Intergovernmental Committees

The text of the report of the Regional Committee, which follows, was adopted.

The Asia and Pacific Regional Committee met on 29 and 30 September and discussed the Joint Work Plan undertaken during 1992-1998.

The international nature of academic mobility requires close co-operation and co-ordination between activities organized by the six regional committees. The Asia and the Pacific Regional Committee has tried its best with limited financial and human resources to implement the joint work plan developed and adopted at the first joint meeting of the Six Intergovernmental Committees in charge of the Application of the Regional Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in 1992.

Agreement has been reached between the Europe representatives and UNESCO PROAP and RIHED that they will provide the four country case studies to be attached to the handbook on diplomas in higher education in Asia and the Pacific. The present chairperson from Korea and first vice-chairperson from Australia of the Regional Committee participate in activities organized by OECD and activities concerning implementation of the newly adopted Lisbon Convention respectively. The Regional Committee treasures and regards their participation in the above activities also as a good channel for information and exchange of ideas between our region and Europe and North America.

The meeting noted in particular the following initiatives that should be brought to the attention of the Joint Meeting of the Six Intergovernmental Committees :

1. A number of countries in the region are actively considering issues relating to ratification of the Convention. The Asia Pacific Regional Committee has agreed to exchange information between countries to facilitate this process.

2. A Technical Working Group has been set up (Australia, China, Korea, Malaysia, the Philippines and Thailand) after the Fourth Session of the Regional Committee held in Seoul, September 1997. It agreed on 3 major initiatives that are being progressed :

- To develop a website to be linked to the UNESCO PROAP site to provide information on and links to the National Information Centres in the region.

- To organize regular meetings, exchange, and dissemination of information by national information centres in the Region (including information on ratification of the convention.

– To consider the idea of a draft Diploma supplement (as is being piloted in the European region) for circulation in the Asia Pacific region.

3. Preparation and publication of a handbook providing information on the higher education and degree systems of 20 countries in the Asia Pacific region.

4. Consideration is also being given to preparing a series of monographs on the higher education systems of countries in the region to expand information available and to thereby develop the linkages and understanding between countries in the region.

This will be subject to availability of funding and human resources to undertake the task.

5. A workshop on quality assurance will be held in Bangkok, Thailand in November 1998. This will enable the discussion on links between recognition of degrees and diplomas and quality assurance systems to be further explored.

It will include in the agenda further discussion on the concept of a diploma supplement and its use as part of the credit transfer system being piloted by UMAP.

It could also include an exchange of information between national information centres on experiences relating to progress in signing and ratification of the Regional Convention.

6. Further consideration will be given to developing closer relationships between sister organizations such as APEC, UMAP, SEAMEO RIHED, ASAIHL, AUAP, AUN and the work undertaken in other Regional Committees particularly the European Committee.

Conclusion :

Collaborations and implementation of the joint work plan has been constrained by lack of information on activities organized by each Regional Committee and the availability of financial resource in particular. We, therefore, recommend that all Regional Committees should be kept informed of activities organized by various Regional

Committees and financial resource, whether from Regular or Extra-budgetary sources, should be increased to ensure or to make mutual participation in activities and some joint actions possible.

ANNEXE C

MOBILITÉ ACADÉMIQUE ET RECONNAISSANCE : INSTRUMENTS DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LE XXI^e SIÈCLE

Allocution
prononcée par
M. Colin N. Power

Sous-Directeur général pour l'éducation

à la séance d'ouverture de la deuxième Réunion conjointe
des six comités intergouvernementaux chargés de l'application
des conventions régionales relatives à la reconnaissance
des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur

UNESCO, Paris, 1^{er} octobre 1998

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser, au nom de Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, à la deuxième Réunion conjointe des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions relatives à la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur. Le Directeur général aurait beaucoup aimé être des vôtres car il a lui-même été, vous n'êtes pas sans le savoir, à la fois recteur d'université et ministre de l'éducation du gouvernement espagnol et c'est à ce titre qu'il s'est vu confronté aux problèmes qui touchent la reconnaissance des grades et des diplômes. Pour ma part, en tant qu'universitaire australien et en ma qualité de président du Comité des admissions de mon université, j'ai eu à m'occuper au jour le jour des problèmes associés à la reconnaissance des diplômes délivrés par des universités étrangères qui m'étaient jusqu'alors inconnues. Comment savoir si nous les acceptons ou non ? De même, j'ai aussi occupé les fonctions de président du Département de l'évaluation de l'Australie du Sud où nous étions là encore confrontés au problème de la reconnaissance des études effectuées dans d'autres États, d'autres pays, par des personnes qui demandaient leur admission dans une université.

On pourrait ranger cette réunion dans la catégorie des réunions purement techniques. Nous avons en effet à résoudre un très grand nombre de problèmes techniques épineux que soulève l'application des conventions régionales dans les États membres qui les ont ratifiées, et il faut espérer que les mêmes principes sont appliqués dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une réunion conjointe organisée à la veille de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui doit s'ouvrir la semaine prochaine, nous devons envisager certains des problèmes qui viennent d'être évoqués dans une perspective plus large, dans une perspective mondiale et non pas seulement régionale, enfin dans la perspective de ce à quoi nous pourrions être confrontés dans un avenir prévisible.

Nous tournant donc vers l'avenir, nous pourrions peut-être commencer par nous pencher sur la déclaration et le cadre d'action de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Vous constaterez que ces documents placent fortement l'accent sur tout un éventail de questions telles que celles de la liberté académique et de l'autonomie

des établissements d'enseignement. Il nous faudrait certes réexaminer et repenser ces questions tandis que nous réfléchissons à l'ensemble de la mission de l'enseignement supérieur dans le siècle à venir. Nos systèmes éducatifs et nos systèmes d'enseignement supérieur se « massifiant », nous assistons aujourd'hui à un développement et à une diversification considérables de l'enseignement supérieur. Nous vivons dans un monde toujours plus complexe, un monde dans lequel la diversité des types de qualification, des types d'établissement et des modes d'enseignement est de plus en plus grande. Notre avenir devenant de plus en plus complexe, de plus en plus incertain, les difficultés que soulève l'admission d'étudiants d'autres pays, voire de notre propre pays, deviennent de plus en plus inextricables. Durant cette réunion, il va nous falloir aussi anticiper un avenir dans lequel la nécessité qui nous est à tous imposée de continuer à apprendre tout au long de notre vie se fait toujours plus pressante. Il va nous falloir déterminer comment l'application de nos instruments normatifs peut faciliter le processus de l'apprentissage tout au long de la vie et l'ouverture de nos établissements d'enseignement selon des modalités qui facilitent la mobilité académique.

Mais, au-delà de toutes ces questions, il nous faut toujours revenir à certains principes fondamentaux dont le plus important, peut-être, est celui de la liberté, parce que ce principe est essentiel à la compréhension de notre passé, parce que la plus grande part de notre histoire a été une lutte pour la liberté, pour notre présent et, à coup sûr, pour notre avenir prévisible. Lorsque nous réfléchissons à l'application des conventions, il nous faut penser à ce qu'implique la volonté de mettre en œuvre le principe de la liberté. Il nous faut savoir comment faire en sorte que ce principe de liberté s'applique dans l'esprit comme dans la lettre de l'instrument lui-même. Nous devons ensuite chercher à savoir comment évaluer l'efficacité de notre travail, de notre action de mise en œuvre des conventions au regard du critère de la liberté, celle des individus comme celle des groupes. Les questions auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés dans le domaine de l'enseignement supérieur, et qui sont sans doute celles auxquelles se réfèrent le plus les journaux et les débats engagés dans nos États membres, ont trait au principe du choix ou de la liberté, de l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès aux études, du domaine d'études, voire du lieu des études ou encore de la forme des études ou de la période de l'existence pendant laquelle on fait des études. Ces questions d'accès, d'équité et de droits de

l'homme, qui sont très présentes dans l'ordre du jour de la Conférence mondiale, ont aussi été au premier plan dans les débats des réunions préparatoires.

Mais que signifie vraiment ce principe de liberté ? Permettez-moi de revenir à 1948, à l'époque d'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule, dans son article 26.1, que « *toute personne a droit à l'éducation* » et que « *l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite* ». Il est à mes yeux nécessaire que nous comprenions bien ce que recouvre cette notion de « mérite » et comment elle a évolué avec le temps. Derrière la notion de mérite, il y avait en fait le principe de liberté, de démocratie, d'ouverture. L'idée fondamentale était qu'il fallait éviter toute discrimination en matière d'enseignement. Aucune discrimination ne saurait être acceptée. Personne ne peut se voir refuser l'accès à l'enseignement supérieur en raison de sa race, de son sexe, de sa langue, de son âge, de ses origines économiques ou sociales ou encore ethniques ou bien de son handicap physique. Quiconque a fait la preuve qu'il a la volonté et la capacité de suivre un enseignement supérieur doit pouvoir y accéder.

Il nous faut constamment nous demander quelles sont les nouvelles menaces qui pèsent sur le droit de tous d'accéder à l'enseignement supérieur sur la base du mérite. Est-il vrai qu'alors que le coût des études supérieures est de plus en plus « partagé » par les étudiants et leur famille, nous excluons ipso facto de l'enseignement supérieur les nouveaux groupes déshérités ? Faisons nous preuve à nouveau de discrimination à l'endroit de groupes d'individus au motif qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes ? Disposons nous des mécanismes nécessaires pour aider ceux qui viennent de groupes à faible revenu ? Existe-t-il, alors que nous nous penchons sur les méthodes que nous utilisons pour reconnaître les titres et les grades, des formes socio-économiques plus subtiles de discrimination qui sont mises en œuvre ?

Je pense à mon propre pays et à notre ex-premier ministre, Gough Whitlam, fervent avocat des conventions relatives à la reconnaissance des grades et des diplômes, qui rêve à une convention universelle. Pourquoi ? Parce que l'Australie est un pays d'immigrés. En effet, la plupart des gens qui vivent aujourd'hui en Australie sont d'anciens réfugiés politiques et économiques d'Europe, de certaines régions

d'Asie, des pays arabes ou d'Amérique latine. Nombreux étaient ceux qui, parmi ces réfugiés, étaient titulaires d'éminents titres universitaires, mais nos institutions refusaient de reconnaître leur mérite. Les exemples abondent, comme celui du chauffeur de taxi australien titulaire d'un doctorat d'une université d'Europe de l'Est. Nous avons perdu un énorme capital humain dans notre pays parce que nous n'avons pas su reconnaître les études que bien des immigrants avaient faites, ce qui a coûté fort cher à mon pays.

Une des forces des pays d'immigration tels que les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, c'est que nous avons pu attirer chez nous les nouveaux citoyens les plus entreprenants, les plus innovants et bien souvent les mieux instruits. Notre diversité culturelle est donc pour beaucoup le moteur de notre croissance économique. J'espère que l'Europe, où arrivent de nouveaux immigrants, le comprendra elle aussi. Mais lorsque nous appliquons nos instruments juridiques, prenons nous suffisamment en compte le mérite ? Sommes-nous prêts à examiner attentivement les titres des nouveaux venus pour reconnaître leurs connaissances et leurs compétences, ou recourons nous à des moyens subtils pour les tenir à l'écart de nos universités, de nos professions intellectuelles et scientifiques, de la vie active et productive de notre pays ?

Nous avons assurément rencontré des difficultés d'ordre technique car, bien souvent, nous n'étions même pas capables de lire les dossiers établis par les universités étrangères. Nous ne connaissions pas la langue, nous ne comprenions pas la structure des cours et les types de cours suivis. Mais cela ne saurait servir d'excuse à la discrimination. Là où le mérite existe, il faut le reconnaître. Il nous faudrait assurément donner une définition plus large du mérite. En effet, le mérite ce n'est pas toujours simplement un titre universitaire officiel. Le monde change vite. Très divers sont les moyens par lesquels les gens peuvent acquérir des connaissances et des compétences : il faut les certifier, les reconnaître et les utiliser. Le niveau et la qualité des connaissances acquises sont importants, mais je pense que nous allons bientôt ne plus nous contenter d'un diplôme et utiliser d'autres moyens d'évaluer les connaissances et les compétences. Je me souviens par exemple qu'en ma qualité d'universitaire, lorsque je devais décider d'accepter ou non un candidat au doctorat, je présumais que les étudiants se présentant avec des maîtrises d'universités très prestigieuses étaient compétents.

J'ai pourtant découvert, horrifié, que ce n'était pas toujours le cas. En effet, il arrivait que des étudiants titulaires de maîtrises d'universités très prestigieuses se révèlent de médiocres éléments tandis que d'autres, venant d'universités inconnues, étaient excellents. De fait, j'ai fini par prendre l'habitude de toujours demander aux candidats au doctorat de me communiquer leur thèse ; après l'avoir lue, je les soumettais à un examen oral pour m'assurer qu'ils en sont bien l'auteur et qu'ils étaient capables de la défendre. Ce que je veux dire, c'est que le parchemin est moins important que le niveau des connaissances de l'étudiant et son potentiel. Il nous faut revenir à ces vérités fondamentales lorsque nous appliquons nos instruments juridiques et nos procédures d'admission.

Le degré de liberté dont jouissent les gens au sein des établissements d'enseignement supérieur, entre ces établissements et à l'extérieur est aussi important que le niveau et la qualité des connaissances acquises. La liberté académique contribue à la reconnaissance internationale et au prestige de nos établissements et des titres qu'ils décernent. Parmi ceux-ci, ce sont les plus ouverts qui jouissent de la plus haute réputation dans la communauté universitaire. Historiquement, bien sûr, les premières universités, à Bologne, Oxford ou Paris, étaient des institutions internationales. C'était des « mecques » pour les savants et les étudiants qui parcouraient l'Europe. Encore aujourd'hui, si vous vous promenez au Quartier Latin à Paris, vous pouvez voir les vestiges de cette tradition, celle d'une université qui est une institution universelle. Nous ne saurions donc laisser sombrer dans l'oubli cet idéal de l'université comme lieu où les étudiants, où les gens de mérite issus d'autres cultures jouissent de la liberté de se rendre, dans n'importe quel pays, pour étudier. Cette notion de liberté et d'ouverture a certainement toujours été un élément fondamental de l'Acte constitutif de l'UNESCO, organisation qui se consacre à la promotion de la paix par la coopération intellectuelle. Mais comment réaliser cet idéal en l'absence de coopération si nos institutions ne sont pas ouvertes ? C'est pourquoi, dès sa naissance, l'université s'est identifiée à ces principes éthiques fondamentaux. Tandis que nous réfléchissons à l'avenir de l'enseignement supérieur dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, je continue à me demander pourquoi les universités ont survécu plus de 800 ans. Elles ont dû se battre contre l'église, contre l'État, contre la mosquée ou le temple, mais elles ont survécu. En fait, des institutions du Moyen Âge qui ont perduré, la très grande majorité sont des universités. Pourquoi ?

Eh bien, derrière l'université, il y a une série de principes éthiques fondamentaux qui sont au cœur de sa mission. J'espère que, lorsque nous nous pencherons sur l'avenir des systèmes d'enseignement supérieur, nous ne perdrons pas de vue ces principes. Pour la sauvegarde de la démocratie, pour la sauvegarde de notre liberté en tant que citoyens, il est important que nos établissements d'enseignement supérieur continuent à jouir de la liberté académique. Lorsque nous étudions l'histoire des pays, nous ne pouvons pas manquer de remarquer que ce n'est pas un hasard si les pays qui tendent à être les plus démocratiques et les plus ouverts sont ceux où la liberté académique est grande au sein des établissements d'enseignement supérieur. Les régimes autoritaires cherchent toujours à contrôler et à limiter la liberté de l'université.

Bien sûr, nous vivons à une époque où les établissements d'enseignement doivent être aussi responsables car la liberté ne signifie pas la licence, elle doit aussi s'accompagner de la responsabilité sociale. Je crois très fermement que si nous insistons sur le principe de la liberté académique, alors nous devons aussi insister sur le principe qu'il faut mériter cette liberté — que nos établissements d'enseignement doivent être socialement responsables, qu'ils ont une responsabilité fondamentale envers la communauté dans son ensemble, pour le bien commun, et non pas seulement envers celui ou ceux qui se trouvent au pouvoir. La liberté académique est donc, à mes yeux, indissociable des droits dont doivent jouir tous les membres de la communauté universitaire et des responsabilités qu'ils doivent assumer pour ce qui est de leur mission intellectuelle et de leur fonction dans la société.

Si j'ai un grief à formuler à l'encontre des universités — je rappelle que j'y ai moi-même travaillé pendant 25 ans — c'est que ces institutions ne sont pas encore suffisamment proches des communautés qu'elles sont supposées servir. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui soutiennent que les universités d'aujourd'hui sont des tours d'ivoire. Je pense que c'est là une description erronée. Il n'en demeure pas moins que, trop souvent, les universités prestigieuses tendent à se mettre au service des classes supérieures et des classes moyennes et à négliger les groupes qui ne vont pas à l'université. Les recherches et les programmes de nos établissements d'enseignement supérieur n'accordent pas suffisamment d'attention à ceux qui ont le plus besoin d'apprendre et de connaître, le plus besoin d'aide. C'est aussi ce que je veux dire lorsque je soutiens que nos établissements d'enseignement doivent être plus ouverts.

Lorsque nous appliquons les conventions relatives à la reconnaissance des grades et des diplômes, il nous faut donc veiller à ce qu'elles ne servent pas à exclure une masse de gens de l'accès à la connaissance, à la recherche et aux travaux de nos établissements d'enseignement supérieur. Les conventions devraient nous permettre d'ouvrir des portes et non nous contraindre à limiter le savoir que l'université transmet et diffuse.

La liberté académique est une condition fondamentale du type de recherche auquel procèdent les établissements d'enseignement supérieur et que nous souhaiterions défendre avec force. En effet, sans la recherche de la vérité — scientifique, sociale ou culturelle — on peut se demander à quoi peut bien servir une université. La liberté de rechercher la vérité et de diffuser largement les connaissances ainsi acquises est un élément fondamental de la notion de liberté : ces valeurs sont au centre de la mission de l'université. Certes, il est difficile dans le monde d'aujourd'hui, d'après la plupart des philosophes, de savoir exactement ce que recouvre la notion de vérité. C'est pourquoi je n'entends pas parler de la vérité dans un sens absolu mais de la vérité dans le sens d'un idéal vers lequel nous tendons. Il se peut que nous ne l'atteignons jamais et je pense que cet idéal est inaccessible dans l'absolu, mais nous ne devons jamais cesser de le poursuivre. Bien entendu, pour ce faire, la liberté d'expression doit être une composante essentielle du processus d'enseignement et d'apprentissage. Dans la société contemporaine, la liberté de faire des recherches et d'en publier les résultats est constamment menacée. De plus en plus, la recherche se fait dans les laboratoires centraux des grandes sociétés. N'ayant pas accès aux résultats d'un ensemble considérable de recherches — au moins pendant une longue période — nous sommes de plus en plus vulnérables. Le financement public d'une recherche qui vise à nous fournir de l'information ou à nous permettre, en tant que citoyens, d'exercer nos droits et nos devoirs de participer aux décisions qui nous concernent est au cœur même de ce que nous entendons par démocratie dans la société du savoir. Et comme dans le domaine du savoir le fossé s'élargit, notre monde devient de moins en moins démocratique.

Si nous devons appliquer les conventions relatives à la reconnaissance des grades et des diplômes, comment pouvons nous le faire de manière à faciliter la recherche de la vérité et sa diffusion, la libre circulation de l'information et la liberté d'expression ? Comme je l'ai dit, l'exercice

de la liberté académique est propice au développement d'une société démocratique à la base, autrement dit sur le lieu de travail, et au sommet, autrement dit aux niveaux national et international.

Je dois être en quelque sorte un étrange universitaire, n'ayant, je l'admets, jamais cru à la recherche du savoir comme fin en soi. Travaillant dans le domaine de l'éducation et des sciences sociales, je pense qu'il est impossible de rechercher la vérité et le savoir sans reconnaître qu'on le fait pour aider à améliorer la qualité de la vie et à résoudre certains de nos problèmes sociaux. Rechercher la vérité sans se préoccuper de son utilisation, c'est être socialement irresponsable. A mon avis, les établissements d'enseignement supérieur sont et doivent être un bien public, un bien commun partagé par tous. La recherche, la quête du savoir dans l'enseignement et la recherche doivent donc profiter à tous. La recherche ne doit donc pas être contrôlée ou manipulée ou encore poussée dans une direction donnée de manière à favoriser quelques privilégiés. Dans le domaine des sciences, trop de recherches ont été consacrées à l'acquisition d'avantages militaires, d'où la multiplication des contrats d'armement. Cela ne sert pas le bien commun. J'aimerais bien sûr que davantage de nos recherches soient orientées vers la résolution de nos problèmes sociaux les plus pressants. La liberté académique devrait donc être consacrée au progrès et au transfert de connaissances qui profitent à tous les membres de la société, qui contribuent au progrès social et qui favorisent la culture de la paix à laquelle se voue notre Organisation.

La mise en œuvre de la mobilité académique, qui est aussi un des piliers de la liberté académique, est largement fonction de la reconnaissance de la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur et de la garantie de conditions de travail satisfaisantes. Si votre vie quotidienne, si votre survie même est menacée, il vous est très difficile d'être libre. Trop d'établissements et d'universitaires sont totalement dépendants sur le plan financier des pouvoirs publics, des militaires, et dans les pays en développement, les conditions de travail sont telles que la plupart des universitaires ne disposent ni du temps ni des crédits nécessaires à la résolution des problèmes de la collectivité. C'est ainsi que s'évanouissent les rêves de nombre d'universitaires. A sa 29^e session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Nous espérons que, de ce fait, les conditions

indispensables pour que les universitaires puissent servir le bien commun seront remplies. Cet espoir explique aussi pourquoi les États membres ont pour la première fois, par cette recommandation, chargé le Directeur général de l'UNESCO d'établir un rapport détaillé sur la situation mondiale en matière de respect des libertés académiques et des droits individuels du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. La nouvelle recommandation de l'UNESCO appelle au respect du principe de la liberté académique qu'elle définit comme « *la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives* ».

Le droit à la liberté académique doit s'accompagner des responsabilités appropriées. La liberté académique ne signifie pas que les universitaires peuvent s'en prendre au gouvernement simplement parce qu'ils ont des opinions politiques différentes. Elle signifie que si, à l'issue d'une enquête, il est établi qu'une discrimination s'exerce à l'encontre d'un groupe particulier de la communauté, les universitaires peuvent soumettre ces preuves honnêtement et objectivement. Toutefois, la liberté d'expression de l'universitaire entraîne des responsabilités. Après avoir cherché à savoir et à établir la vérité au mieux de ses capacités, et s'être assuré que toutes les vérifications appropriées que suppose la recherche du savoir dans son domaine ont été faites avec rigueur, alors, si des preuves se font jour d'une manière ou d'une autre, l'universitaire doit les présenter honnêtement et objectivement. Ensuite, bien entendu, ces preuves peuvent être examinées et discutées.

Une autre question essentielle pour la liberté académique est celle de la mobilité académique. Dans notre société fondée sur le savoir, et eu égard à la tendance à la mondialisation, il est tout à fait clair qu'au prochain siècle notre société sera de plus en plus mobile. Depuis que l'humanité existe, la liberté de mouvement est l'un de ses rêves les plus chers. Dans des pays comme le mien, c'est la liberté de mouvement qui a permis à mes grands-parents de fuir la misère qui sévissait en Irlande pour les rivages étrangers de l'Australie. Une multitude de gens ont quitté leur pays pour un autre parce que les conditions de vie y étaient

intolérables. Cette liberté de mouvement est essentielle. Elle est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. Il est tout aussi certain que c'est une valeur fondamentale aux yeux des étudiants et des universitaires. Si nous voulons créer une société plus tolérante, si nous voulons mieux comprendre les autres cultures, nous devons pouvoir visiter les autres pays, les étudier, y travailler et y vivre. Ce principe a revêtu une très grande importance dans la création d'une « Europe commune ». Il a été un élément essentiel de l'action menée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour faire prendre conscience aux jeunes qu'ils vivent dans une Europe commune, dans une région commune. Un processus similaire est à l'œuvre en Amérique latine, dans les États arabes, dans la région Pacifique et dans d'autres régions du monde. L'accent sera mis de plus en plus sur nos droits régionaux et sur nos responsabilités régionales à mesure que nous apprendrons à vivre ensemble et que notre avenir dépendra du libre échange non seulement des biens mais aussi de la culture et des idées.

Dans quelle mesure les échanges internationaux d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, ce que l'on appelle la mobilité académique, ont-ils contribué tout à la fois au progrès du savoir et à la liberté de mouvement ? Eh bien, à mon avis, dans une très large mesure. Ce sont généralement ceux qui ont un bagage universitaire, des connaissances et des compétences « commercialisables » qui sont les premiers à changer de pays. Et ils contribuent à coup sûr au progrès du savoir, car les connaissances et les compétences venant d'autres pays remettent en question les modèles en place. La mobilité académique peut en fait se révéler une panacée pour certains des déficits de connaissances et de compétences d'un pays mais elle peut aussi être considérée comme une boîte de Pandore. En d'autres termes, qu'est-ce que les échanges universitaires apportent au monde, apportent à l'individu ? Que perd le monde, que perd l'individu ? Dans quelle mesure pouvons-nous, par l'application des conventions, faciliter la mobilité, qui contribue au « bien » commun par opposition au « bien » individuel ?

Nous vivons à une époque de changement mondial par comparaison avec la situation d'il y a 20 ou 30 ans, et la valeur d'un diplôme ou d'autres titres délivrés par l'enseignement supérieur n'a plus la même importance. Lorsque je suis entré à l'université, moins de 2 % de la population y entraient et en obtenaient un diplôme. A cette époque,

nous faisions partie d'une toute petite élite et, en tant que tels, nous n'avions pas de mal à trouver un emploi stable et bien rémunéré pour la vie. Nous pensions tous, à juste titre d'ailleurs, pouvoir entrer immédiatement dans la fonction publique ou dans une grande société et y travailler par exemple comme chimiste (je suis pour ma part titulaire d'un diplôme de chimie) toute notre vie. De l'ensemble de mes 30 condisciples, il ne reste probablement qu'un ou deux chimistes. Quitter le domaine intellectuel initialement choisi et devenir quelqu'un d'autre est aujourd'hui la règle pour la plupart et c'est en partie la raison pour laquelle nous insistons sur l'apprentissage tout au long de la vie, parce qu'en moyenne les diplômés changent d'emploi quatre à six fois durant leur vie active. Nous avons tous besoin de nouvelles connaissances, de nouvelles compétences.

Le vieux monde est derrière nous. Être titulaire d'un grade ne signifie plus grand-chose désormais. Si vous n'avez à offrir à un employeur qu'un seul diplôme dans une seule spécialité, alors vous ne resterez pas longtemps sur le marché du travail. Les réalités de la génération d'aujourd'hui sont beaucoup plus dures que celles de ma génération. Je pense à mon fils, par exemple. Une fois titulaire d'un diplôme d'économie et de comptabilité et d'excellents titres d'Australie et de Paris en commerce international, il avait imaginé qu'il trouverait facilement un emploi. A l'époque de son admission à l'université, la demande de diplômés possédant ce type de qualification était considérable. Mais cinq ans plus tard, cette demande avait disparu. C'est ainsi que, trois années durant, il a multiplié les engagements de courte durée à l'autre, entrecoupés de brèves périodes durant lesquelles il cherchait désespérément du travail. Voilà la réalité à laquelle la plupart de nos diplômés sont confrontés si tant est qu'ils aient suffisamment de chance pour pouvoir décrocher même ce type de contrat.

Le monde a donc changé. Mais comment prendre en compte les autres « qualifications » recherchées par des employeurs comme Webb¹ et que doivent posséder nos diplômés pour trouver un emploi ? Allons-nous prendre en compte les aptitudes au travail en équipe et à la communication, l'esprit d'entreprise, l'esprit critique, la sensibilité culturelle, que demande le marché du travail ? Les types de connaissances, d'atti-

1. Webb, M. Europe in a period of mutation and change – The role of higher education – CRE Papers on Higher Education, 1997.

tudes et de compétences que la plupart des employeurs semblent rechercher ne sont pas toujours celles qui figurent dans les dossiers universitaires. Il arrive souvent aujourd'hui que pour répondre aux desiderata des employeurs, nombre de nos diplômés de l'université s'inscrivent dans des établissements techniques pour y obtenir les autres qualifications demandées par les employeurs. Je veux dire par là que certaines des choses que nous, universitaires, jugions essentielles ne le sont peut-être plus dans la société actuelle. Dans ce monde changeant et incertain, nous devons prendre de nouvelles initiatives. Nos étudiants doivent avoir davantage l'esprit d'entreprise esprit d'équipe, sensibilité culturelle, ils ont besoin de compétences différentes de celles dont nous avons besoin à l'issue de nos études. L'enseignement supérieur du siècle à venir sera confronté à la certitude du changement permanent. Nous ne pouvons plus considérer l'acquis de l'étudiant de 22 ou 23 ans, au terme du premier cycle universitaire comme tout ce qu'il a besoin de savoir et de pouvoir faire pour affronter l'avenir. Nous devons considérer l'enseignement supérieur comme un instrument indispensable dans un processus d'apprentissage s'étendant à la vie entière.

C'est là que la mobilité académique et l'ouverture des établissements d'enseignement jouent un rôle capital : la plupart d'entre nous finissent par avoir fait des études et exercé une activité professionnelle dans d'autres établissements que celui qui nous a délivré un diplôme. Il importe donc que nous trouvions de nouveaux moyens d'« accréditer », de faire prendre en compte non seulement le cursus que nous avons suivi mais aussi les connaissances et les compétences acquises dans ce cadre.

Mais comment effectivement prendre en compte la compétence ? On en parle beaucoup dans les domaines de la formation professionnelle mais beaucoup moins à l'université. C'est pourtant ce que recherchent les employeurs, sans compter que la compétence est sans doute plus durable qu'un diplôme. Aujourd'hui, je ne vous recommanderais certainement pas de m'employer comme chimiste. Il vous faudrait vous assurer que je possède bien les compétences nécessaires pour m'acquitter des tâches que vous m'assigneriez. Le diplômé est-il encore à la hauteur ? Cette personne est-elle encore compétente aujourd'hui alors que plusieurs années se sont écoulées depuis l'obtention de son diplôme ? Comment le savoir ? Avons nous besoin de diplômes renouvelables ? Quel est le rôle de la profession dans ce processus ? Ce ne peut pas seulement être l'établissement qui certifie la compétence.

Avons nous besoin de nouveaux mécanismes qui facilitent la mobilité internationale ? A l'évidence, des sociétés comme IBM ou McDonald et autres multinationales font ce travail de vérification. Elles disposent de mécanismes qui leur permettent de déterminer si leurs employés sont « compétents » ou non. Leurs cadres supérieurs, leurs dirigeants, sont assurément très mobiles. De plus, nombre de grandes sociétés créent désormais leurs propres établissements d'enseignement supérieur. S'agissant de leurs missions d'apprentissage permanent, il se peut que les universités traditionnelles soient court-circuitées. Nous devons nous demander quelles seront les fonctions de l'enseignement supérieur à l'avenir. Si les industriels se dotent de leurs propres systèmes d'apprentissage permanent, sans utiliser les établissements officiels existants, c'est que nous avons un problème, et nous devons voir ce que nous pouvons faire pour le résoudre.

L'objet majeur de l'application des conventions est de faciliter la mobilité académique selon des modalités qui garantissent que les mesures que nous prenons respectent l'égalité des droits et des responsabilités de tous les étudiants, nationaux ou étrangers, sans aucune discrimination. Notre action doit faciliter le retour des étudiants et des diplômés dans leur pays d'origine, leur réintégration et la prise en compte de leurs qualifications et de leurs connaissances au moment de ce retour. En dernière analyse, nous n'entendons pas faciliter ou amplifier l'exode des cerveaux : ce que nous voulons, c'est faciliter le libre transfert et le libre échange des connaissances et des informations. La mobilité s'accroît ; le nombre d'étudiants inscrits à l'étranger augmente très rapidement puisqu'il a doublé au cours des deux dernières décennies pour atteindre à l'heure actuelle 1 600 000. Il est certain que cette tendance se poursuivra, et c'est pour cela que l'UNESCO a produit un certain nombre de publications telles que *Études à l'étranger : guide mondial de l'enseignement supérieur*, etc. Ces publications seront de plus en plus accessibles sur l'Internet. Si nous voulons appliquer nos conventions et nos instruments juridiques, il faudra pour cela une meilleure information sur la nature des programmes et les possibilités offertes. Pour appliquer une convention, il faut savoir ce que contient un diplôme et être assuré de sa qualité. Plus la mobilité sera facilitée, plus nous disposerons d'informations sur la qualité. Une plus grande mobilité académique tend certainement à intensifier la saine concurrence entre universités et à améliorer la qualité, et elle favorise aussi l'adoption de normes internationales et de critères internationaux.

Mesdames et Messieurs,

Au seuil du XXI^e siècle, nous devons réfléchir aux difficultés que nous rencontrons pour appliquer les conventions, et nous pencher sur l'ordre du jour, plus vaste, de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Le développement et la diversification spectaculaires de notre système d'enseignement supérieur signifient qu'il y aura au début du siècle à venir plus de 100 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Face à l'ampleur de ce développement, de cette diversification et de cette mobilité, il nous faut revoir les instruments et les procédures que nous avons mis au point il y a quelques années. Il ne suffit pas de disposer d'une convention qui certes existe sur le papier mais n'est pas appliquée. Nous devons pouvoir échanger des données d'expérience et affiner nos techniques. L'application est aujourd'hui beaucoup plus importante que l'instrument proprement dit. Comment donc nous assurer que ces instruments sont effectivement mis en œuvre ? Comment nous assurer qu'ils sont adaptés à l'évolution des situations ? Avons nous besoin de nouveaux types d'instruments ? Avons nous besoin d'instruments régionaux si, à l'avenir, la mobilité est appelée à avoir un caractère plus interrégional ? C'est une des raisons d'être de notre réunion. Quelles sont les leçons que les régions ont tirées de l'application des instruments juridiques et, en particulier, qu'est-ce que les régions qui ont une longue tradition de forte mobilité peuvent dire à celles qui sont confrontées au problème ? Comment pourrions-nous, s'il le fallait, adapter les instruments adoptés dans d'autres régions pour tenir compte des évolutions qui se sont produites en Europe, par exemple ?

Que nous réserve l'avenir, avec les universités virtuelles, les moyens d'enseignement « ouvert » ou à distance, l'émergence de plus en plus évidente du secteur privé dans une situation plus dynamique et plus fluide ? Comment nous assurer que les qualifications mises en avant sont du niveau approprié et que les gens qui les produisent sont compétents ? Comment protéger nos étudiants ? Nous voulons accroître leurs chances mais nous voulons que ces chances soient de qualité. Comment éviter les établissements bidons, les certificats bidons qui à coup sûr se multiplient ? Il nous faut étudier de plus près le contenu réel des qualifications ainsi que le contenu des programmes et la compétence des diplômés. Lorsque nous nous penchons sur les instruments existants, pouvons nous définir un ensemble de mesures qui ne respec-

tent pas les principes de liberté inscrits dans la mission des universités comme dans notre propre Acte constitutif ? Comment promouvoir la liberté académique, la mobilité académique et le partage des connaissances et des expériences et tout à la fois faire preuve de pragmatisme en faisant en sorte que ces instruments soient appliqués de manière efficace et efficiente selon des modalités qui protègent les droits des étudiants et facilitent aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de sa pertinence ?

Mesdames et Messieurs, voilà la tâche qui nous attend. Je m'en remets à vous pour nous aider à affiner les instruments et aussi à mettre au point notre programme pour l'avenir. La Conférence mondiale et la série de conférences sur les conventions régionales qui ont abouti à notre réunion conjointe devraient contribuer à guider non seulement l'UNESCO mais aussi ses États membres face à l'avenir. Quels changements seront nécessaires pour faire en sorte que ces instruments puissent faire face aux pressions et aux difficultés que vous devez affronter quotidiennement dans votre travail ?

Nos instruments ont probablement besoin d'être modernisés bien qu'il soit très difficile de modifier les conventions puisqu'il s'agit d'instruments juridiques et que leur ratification est difficile. Pourquoi certaines des conventions régionales ont-elles été ratifiées par un aussi petit nombre de pays ? La procédure est-elle trop lourde ? Il est très difficile de faire adopter des textes par les parlements, surtout lorsqu'ils changent si souvent. Par quels moyens pourrions-nous actualiser nos instruments, les rendre plus dynamiques, plus adaptables ? Comment faciliter le renforcement des capacités au niveau national de façon que nos instruments soient appliqués plus efficacement ? Comment utiliser l'expertise qui existe dans les pays qui sont traditionnellement les foyers de la mobilité au profit des pays subitement submergés par une avalanche d'étudiants dans un sens ou dans l'autre ? Comment assurer un échange plus équilibré ? Comment faire en sorte que l'ensemble du processus ne soit pas monopolisé par un ou deux pays qui, de tradition, ont dominé le secteur ? Nous devons protéger à la fois ceux qui donnent et ceux qui reçoivent.

Mesdames et Messieurs, nous attendons beaucoup de vos débats, de vos suggestions concernant le développement futur du programme étant donné que nous élaborons actuellement notre Programme et bud-

get pour le prochain exercice biennal ainsi que notre prochaine Stratégie à moyen terme. Nous voudrions savoir quelles sont les stratégies que vous nous proposez et quels sont les domaines dans lesquels la coopération entre les pays pourrait renforcer votre propre capacité nationale de mettre en œuvre ces instruments ?

ANNEXE D

Second Joint Meeting of the Six Intergovernmental Committees in charge of the Application of the Regional Conventions on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education

*Deuxième réunion conjointe
des six Comités intergouvernementaux chargés de l'application
des Conventions régionales sur la reconnaissance des études,
diplômes et grades de l'enseignement supérieur*

(UNESCO, Paris, 29 September – 2 October 1998)
(UNESCO, Paris, 29 septembre - 2 octobre 1998)

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

I. PARTICIPANTS/PARTICIPANTS¹

ALGERIA/ALGÉRIE

*M. Mokhtar ATTAR
Conseiller
Chargé des Affaires culturelles
c/o Délégation permanente
d'Algérie auprès
de l'UNESCO
Ambassade d'Algérie en France
Maison de l'UNESCO**

*M. Mohamed Adel SAMET
Conseiller
Délégation permanente d'Algérie
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*M^{lle} Faouzia BOUMATZA
Déléguée permanente adjointe
Délégation permanente
d'Algérie auprès*

1. Accordingly to the Provisional Rules of Procedure (§ 1.1), The Chief participants are the experts of the six Intergovernmental Committees in charge of the application of the Regional Conventions on the recognition of studies, diplomas and degrees in higher education duly mandated by the Contracting States

* 1, rue Miollis, 75732 PARIS Cedex 15

de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Ms Jennifer LEDGAR
Assistant Secretary
National Office
of Overseas Skills Recognition
Department of Employment,
Education, Training
and Youth Affairs
GPO Box 1407
Canberra ACT 2601

Ms Shelagh WHITTLESTON
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation
of Australia to UNESCO
UNESCO House3*

AUSTRIA/AUTRICHE

Dr Christoph DEMAND
ENIC-NARIC
Bundesministerium für
Wissenschaft und Verkehr
A-1014 Wien
Minoritenplatz 5

AZERBAIJAN/AZERBAIDJAN

M. Rasul MOURADOV
Chef, Faculté de Physique
Université Nationale de Bakou
c/o Délégation permanente de la
République Azerbaïdjanaise
auprès de l'UNESCO
209, rue de l'Université
75007 Paris

M. Gorkhmaz GOULIEV
Recteur
Institut des Langues Etrangères
c/o Délégation permanente de la
République Azerbaïdjanaise
auprès de l'UNESCO
209, rue de l'Université
75007 Paris

BAHRAIN/BAHREIN

H.E. Dr Hussain AL-SADAH
Undersecretary of the Ministry of
Education
c/o Permanent Delegation of
Bahrain to UNESCO
Embassy of Bahrain
3 bis, Place des États-Unis
75116 Paris

BELARUS

Prof. Serguei S. VETOKHIN
Vice-rector
Belarussian State University
National Institute for Higher
Education
15 Moscovskaja street
Minsk 220001

BELGIUM/BELGIQUE

M^{me} Chantal KAUFMANN
Directrice générale-adjointe
de la Communauté française
de Belgique
c/o Délégation permanente
de la Belgique auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

Mr. Erwin MALFROY
Ministry of the Flemish
Community Education
Department Higher Education
Administration NARIC-Flanders
Koningsstraat 136
B-1000 Brussels

BURKINA FASO

M. Mamadou SAWADO
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente
du Burkina Faso
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CAMEROON/CAMEROUN

Prof. François-Xavier ETOA
Director
Department of Higher Education
Development
Ministry of Higher Education
P.O. Box 1457
Yaoundé

CANADA

Mrs Nicole d'AVIGNON
National Coordinator
CICIC
252 Bloor West, Suite 5-200
Toronto
Ontario, M5S 1V5

CHINA/CHINE

Mr Tian XIAOGANG
Deputy Permanent Delegate

Permanent Delegation of the
People's Republic of China to
UNESCO
UNESCO House*

Mrs Dong JIANHONG
Second Secretary for Education
Permanent Delegation of the
People's Republic of China to
UNESCO
UNESCO House*

COLOMBIA/COLOMBIE

Sra. Natalia MARTIN-LEYES
Consejero
Delegación Permanente de
Colombia ante la UNESCO
Casa de la UNESCO*

Sr. Marco LLINAS
Primer Secretario
Delegación Permanente de
Colombia ante la UNESCO
Casa de la UNESCO*

CÔTE D'IVOIRE

S. Exc. M. Bakari TIO TOURE
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente de la Côte
d'Ivoire auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

M. Pierre AKA
Conseiller
Délégation permanente de la Côte
d'Ivoire auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO*

CUBA

*Lic. Jorge Valdés ASAN
Jefe del Departamento Jurídico
Ministerio de
Educación Superior
Calle 23, No. 565 entre F y G
Plaza Ciudad de La Habana*

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

*Ms. Stepanka SKUHROVA
Head
Centre for Equivalence of
Documents about Education
Centrum pro studium
vysokého školství
U Luzického semináře 13
11800 Praha 1*

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA/ RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

*M. KIM Jac Hon
Délégué permanent adjoint
c/o Délégation permanente
de la R.P.D. de Corée
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*M. HAK Sok Chol
Premier secrétaire
c/o Délégation permanente
de la R.P.D. de Corée
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

DENMARK/DANEMARK

*Ms Jette KIRSTEIN
Head of the Danish ENIC
The Danish Rector's Conference
Secretariat
Vester Voldgade 121 A, 4. sal
DK-1552 Copenhagen V*

ECUADOR/ÉQUATEUR

*Sr. Juan CUEVA
Embajador
Delegado Permanente
Delegación Permanente del
Ecuador
ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Lcdo. Darío MOREIRA
VELAZQUEZ
Secretario General del Consejo
Nacional de Universidades y
Escuelas Politécnicas del
Ecuador (CONUEP)
Ave. 9 de Octubre y Calle Carrion
No. 1624
Quito*

*Dr Mauricio MONTALVO
Delegado Permanente Adjunto
Delegación Permanente del
Ecuador ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Lcda. María Eugenia MARTINEZ
Asesora de Educación
c/o Delegación Permanente
del Ecuador ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

EGYPT/ÉGYPTE

*Dr Magid AMIN
Secretary General
Supreme Council for Universities
El-Guizah, Cairo*

EL SALVADOR

*Excmo. Sr. Ramiro ZEPEDA
ROLDAN
Embajador extraordinario y plenipotenciario
Delegado Permanente
Delegación Permanente de El Salvador ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Sra. Doña Rosa Ester MORERA
DE LEMOINE
Ministro Consejero
Delegado Permanente Adjunto
Delegación Permanente de El Salvador ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Sra. Doña Nanette VIAUD
DESROCHES
Consejero
Delegación Permanente de El Salvador ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

FINLAND/FINLANDE

*Ms Carita BLOMQVIST
Senior Adviser
National Board of Education
P.O. Box 380
FIN-00531 Helsinki*

FRANCE

*M. Frédéric SENEZE
Chef du Bureau de l'accueil,
de la mobilité et
de l'information internationale
Délégation aux Relations
internationales
et à la Coopération
Ministère de
l'Education Nationale,
de la Recherche
et de la Technologie
110, rue de Grenelle
75007 Paris*

*M^{me} Joëlle LACHAUX-PRUVOST
Chargée de mission
Bureau de l'accueil,
de la mobilité et
de l'information internationale
Délégation aux Relations
internationales et à
la Coopération Ministère
de l'Education Nationale,
de la Recherche
et de la Technologie
110, rue de Grenelle
75007 Paris*

GABON

*M. Eugène Philippe
DJENNO-OKOUMBA
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente
du Gabon
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

GEORGIA/GEORGIE

*Mr George MATIASHVILI
Chief of Delegation
Vice-Minister
Ministry of Education
c/o Permanent Delegation of
Georgia to UNESCO
UNESCO House**

*M^{me} Nathela LAGUIDZE
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent adjoint
c/o Délégation permanente
de la Géorgie auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*Mr Peter METREVELI
Secretary-General
Georgian National Commission
for UNESCO
4, Chitadze Street
380018 Tbilisi*

GERMANY/ALLEMAGNE

*Dr. Günter REUHL
Permanent Conference of the
Ministers of the Länder
c/o Permanent Delegation of
Germany to UNESCO
13-15, Avenue Franklin D.
Roosevelt
75008 Paris*

HOLY SEE/SAINT-SIÈGE

*Monseigneur Lorenzo FRANA
Observateur permanent du Saint-*

*Siège auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*Monseigneur Patrick VALDRINI
Recteur, Institut Catholique de
Paris
c/o Mission permanente d'obser-
vation du Saint-Siège
Maison de l'UNESCO**

*Monseigneur Walter EDYVEAN
Représentant de la Congrégation
pour l'Education Catholique
c/o Mission permanente d'obser-
vation du Saint-Siège
Maison de l'UNESCO**

*M^{me} Béatrix FORCADE
Expert
c/o Mission permanente d'obser-
vation du Saint-Siège
Maison de l'UNESCO**

HUNGARY/HONGRIE

*M. Péter KARIKAS
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente
de la Hongrie
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

ISRAEL

*Mr Naftali WEITMAN
Secretary
Council for Higher Education
P.O.B. 4037
Jerusalem 91040*

ITALY/ITALIE

*Prof. Gianni PUGLISI
Président
Comité Education
Commission nationale italienne
pour l'UNESCO
Piazza Firenze 27 (3^e étage)
00186 Rome*

*Dott. Giorgio Bruno CIVELLO
Ministero dell'Università e della
Ricerca Scientifica e Tecnologica
Gabinetto On. le Ministro
Piazza J.F. Kennedy, 20
00100 Roma*

*Dott. Carlo FINOCCHIETTI
CIMEA della Fondazione RUI
Viale XXI Aprile, 36
00162 Roma*

JORDAN/JORDANIE

*Ms. Janette BERMAMET
Cultural Attaché
c/o Permanent Delegation of
Jordan
to UNESCO
Embassy of Jordan
80, Boulevard Maurice-Barrès
92200 Neuilly-sur-Seine*

KAZAKHSTAN

*Mr R. MUZAFAROV
First Secretary
Permanent Delegation of
Kazakhstan to UNESCO
UNESCO House**

KUWAIT/KOWEIT

*Ms Hanna HUSSAIN
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation
of Kuwait
to UNESCO
UNESCO House**

LESOTHO

*Mr Karabo Thomas MARITE
Counsellor
Embassy of the Kingdom
of Lesotho
Govesberger Allee 50
53175 Bonn
Federal Republic of Germany*

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/ JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

*Dr. Ibrahim EL-GHALY
Délégué permanent adjoint
c/o Délégation permanente
de la Jamahiriya Arabe Libyenne
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

LITHUANIA/LITUANIE

*Mrs Biruté MOCKIENE
Deputy Director
Lithuanian Centre for
Quality Assessment
in Higher Education
Head, Lithuanian ENIC/NARIC
Suvalku street 1
2600 Vilnius*

MEXICO/MEXIQUE

*Lic. Diana Cecilia ORTEGA
AMIEVA
Directora General Profesiones
de la Secretaría de Educación
Pública
c/o Comisión Nacional
de los Estados Unidos Mexicanos
para la UNESCO
Presidente Masaryk 526
1er Piso, Col. Polanco
11560 México D.F.*

*Lic. Julio Rodolfo BARRERA
ZARAGOZA
Asesor Jurídico y de Asuntos
Internacionales de la Secretaría
de Educación Pública
c/o Delegación Permanente de
México ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Lic. Luz Adriana CERVANTES
NIETO
Asesora de la Dirección General
de Profesiones
de la Secretaría de Educación
Pública
Insurgentes Sur 2387, 2 piso,
Mexico 01000 D.F.*

MOROCCO/MAROC

*M. Lhoussain BENALI
Directeur des affaires juridiques
et de l'enseignement supérieur
privé
Ministère de l'enseignement
supérieur, de la formation*

*des cadres et de la recherche
scientifique
Avenue Bouregreg
B.P. 4500
Rabat-Chellah*

*M^{me} Zahra NASRI
Chef,
Division des équivalences de
diplômes et du contentieux
Ministère de l'enseignement
supérieur, de la formation
des cadres et de la recherche
scientifique
Avenue Bouregreg
B.P. 4500
Rabat-Chellah*

NEPAL

*Mr Tej PRASAD KOIRALA
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Nepal
to UNESCO
UNESCO House**

NETHERLANDS/PAYS-BAS

*Ms L.C. d'ARTILLAC BRILL
Directorate for Higher
Professional
Education
Ministry of Education, Culture
and Science
Postbus 25000
2700 LZ Zoetermeer*

*Ms M.W.N. VOOIJS
Directorate for University
Education*

*Ministry of Education,
Culture and Science
Postbus 25000
2700 LZ Zoetermeer*

*Dr. Jindra DIVIS
NUFFIC
Postbus 29777
2502 LT Den Haag*

NIGERIA

*H.E. Dr. Emmanuel OLUSEGUN
AKINLUYI
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Nigeria
to UNESCO
UNESCO House**

*Mr Umar Maluma AHMED
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation
of Nigeria to UNESCO
UNESCO House**

NORWAY/NORVÈGE

*Ms Pernille A. BORSET
Royal Norwegian Ministry
of Education, Research
and Church Affairs
Postboks 8119 Dep
N-0032 Oslo*

*Ms Kaja SCHIOTZ
National Academic Information
Centre (NAIC)
Postboks 1119 Blindern
N-0317 Oslo*

PANAMA

*Sr. Jorge PATIÑO
Delegación Permanente de
Panama
ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

PERU/PÉROU

*S. Exc. M. César PAREDES
CANTO
Deuxième Vice-Président de
la République du Pérou
Président de l'Assemblée
nationale des Recteurs
c/o Délégation permanente
du Pérou auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*S. Exc. M. le Ministre Alberto
CARRION
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Pérou
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*M. Carlos Raúl VASQUEZ
CORRALES
Premier Secrétaire
Délégation permanente du Pérou
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

POLAND/POLOGNE

*Ms. Danuta CZARNECKA
Expert,
Section of Recognition of Studies
Ministry of National Education*

*c/o Permanent Delegation
of Poland to UNESCO
UNESCO House**

*Prof. Jerzy BLAZEJOWSKI
Central Council of Higher
Education
c/o Permanent Delegation
of Poland to UNESCO
UNESCO House**

PORTUGAL

*Prof. Dr. Armando Teófilo ROCHA
TRINDADE
Catedrático da Universidade
Aberta
c/o Permanent Delegation of
Portugal to UNESCO
UNESCO House**

*M^{me} Béatriz CANARIO
Coordonatrice, Département
Pédagogique
Département de l'Enseignement
Supérieur
Ministère de l'Education
Lisbonne*

QATAR

*Dr Abdulla Hussein AL-KUBAISI
Dean
Faculty of Science
University of Qatar
c/o The Secretary-General
Qatar National Commission for
Education, Culture and Science
P.O. Box 9865
Doha*

REPUBLIC OF KOREA/ RÉPUBLIQUE DE CORÉE

*Mr Hyun Chung LEE, Ph. D.,
Director-General
Korean Council for University
Education
c/o Ministry of Education
77 Sejongro, Chongno-Ku
Seoul 110-760*

ROMANIA/ROUMANIE

*Prof. Dr. Constantin BRATIANU
Director-General
Higher Education and Scientific
Research
c/o Romania Ministerul Educatiei
Nationale
Cabinetul Secretarului de Stat
Str. Gral Berthelot 30
Ro 70738 Bucuresti*

*Mrs. Gabriela SABAU
Director for European Integration
c/o Romania Ministerul Educatiei
Nationale
Cabinetul Secretarului de Stat
Str. Gral Berthelot 30
Ro 70738 Bucuresti*

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

*M. Vladimir KOROTKOV
Conseiller
Délégation permanente de la
Fédération de Russie
Maison de l'UNESCO**

*Mr Vladimir GUNICHEV
Director of the Department of
accreditation and nostrification
Ministry of general and professio-
nal education
Moscow*

SAN MARINO/SAINT-MARIN

*S. Exc. M^{lle} Edith TAMAGNINI
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente de Saint-
Marin auprès de l'UNESCO
23, Place Vendôme
75001 Paris*

*S. Exc. M^{me} le Ministre
Plénipotentiaire
Maria Léa PEDINI
Directeur des Affaires Culturelles
Ministère des Affaires Etrangères
Palais Begni
Contrada Omerelli
47890 Saint-Marin*

**SAUDI ARABIA/
ARABIE SAOUDITE**

*Dr. Abdulah Bin Mohammed AL-
RASHED
Vice Minister of Educational
Affairs
Ministry of Higher Education
President,
King Khaled University
President,
Commission for Recognition of
Studies, Diplomas and Degrees
in Higher Education Abha*

*c/o Permanent Delegation of
Saudi Arabia to UNESCO
UNESCO House**

*Dr. Saoud Suleiman AL-ZIAB
Cultural Attaché
Embassy of Saudi Arabia
Paris*

*Mr. Abdel Aziz Mohammed
AL-SHOAIBI
Director
Directorate for Recognition of
University Diplomas
Ministry of Higher Education
Ryad*

SENEGAL

*M. Cheikhna SANKHARE
Conseiller
Délégation permanente du
Sénégal
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

SEYCHELLES

*Mr. David CHETTY
Ministère de l'Education
Mont Fleuri
Mahé*

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

*PhDr. Mária HRABINSKA
Ustav informacii a prognóz skol-
stva MS SR
Staré grunty 52
84244 Bratislava*

SLOVENIA/SLOVÉNIE

*Mrs Janja PIANO-ZLOGAR
Adviser, Government of the
Republic of Slovenia
c/o The Secretary-General
Slovene National Commission for
UNESCO*

*Ministry of Science and
Technology
Tivolska 50
1000 Ljubjana*

*M^{me} Ana VILFAN
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de la
Slovénie auprès de l'UNESCO
21, rue du Bouquet de
Longchamp
75016 Paris*

SPAIN/ESPAGNE

*Dña. Clara BARREIRO
Consejera de Educación y Cultura
Delegación de España ante la
UNESCO
Casa de la UNESCO**

*D. Juan ARINO ORTIZ
Consejero Técnico de Recursos e
Informes
Consejo de Universidades
c/o Delegación de España ante la
UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Dña. Carmen GARCIA ALONSO
Jefe de Servicio de Homologación
y Convalidación de Títulos*

*Extranjeros
Ministerio de Educación y
Cultura
c/o Comisión Española de la
UNESCO
Paseo Juan XXIII, 5
28040 Madrid*

SUDAN/SOUDAN

*Dr Hassan Mohammed Salih
KHAIRY
Secretary General
Ministry of Higher Education
and Scientific Research
P.O. Box 2081
Khartoum*

*Mr Yaunis Ahmed YAUNIS
Member of the National
Committee
for the Recognition of Degrees
and Diplomas
Ministry of Higher Education and
Scientific Research
P.O. Box 2324
Khartoum*

SURINAME

*Prof. Dr. Wilfried R. ROSEVAL
Anton de Kom University of
Suriname
Leysweg
Paramaribo*

*Mrs. Renate TEUWSEN
Educational Cooperator Bureau
of Higher Education
Ministry of Education and*

*Community Development
Jesserunstraat 13-15
Paramaribo*

*Mr Drs. A. MARSHALL
Director
Advanced Teacher Training
College
Leysweg 5
University Campus
Paramaribo*

SWEDEN/SUÈDE

*Ms Marianne HILDEBRAND
National Agency for Higher
Education
Box 7851
S-10399 Stockholm*

SWITZERLAND/SUISSE

*Mrs Marianne TREMP, lic.phil.
Informationsstelle für
Anerkennungsfragen
Schweizerische Zentralstelle für
Hochschulwesen
Sennweg 2
CH-3012 Bern*

**THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF MACEDONIA/
EX-RÉPUBLIQUE
YOUGOSLAVE
DE MACEDOINE**

*Ms Nadezda UZELAC
Senior Adviser
ENIC and Recognition Matters
Ministry of Education and*

*Physical Culture
Ul. Veljko Vlahovic 9
91000 Skopje*

TOGO

*Prof. Ananivi DOH
Président de la Commission
Nationale de Reconnaissance et
d'Equivalence des Etudes,
Diplômes, Grades et Titres
Université de Bénin
BP 1515
Lomé*

TUNISIA/TUNISIE

*M. Mohammed Hédi KTARI
Directeur général
de l'Enseignement Supérieur
Ministère de l'Enseignement
Supérieur
Tunis*

TURKEY/TURQUIE

*Prof. Dr. Ismail TOSUN
Deputy President
Higher Education Council (YOK)
Ankara 06539*

UKRAINE

*Mr Youri GOROBETS
Deputy Minister of Education
Deputy Chairman,
National Commission of Ukraine
for UNESCO
1, Mykhailivska Square
Kiev 252018*

**UNITED KINGDOM/
ROYAUME-UNI**

*Mr Kevin McLEAN
International Students Team
Department for Education
& Employment - Room 1.34
Sanctuary Buildings
Great Smith Street
London SW1P 3BT*

*Mr Chris WEST
UK NARIC
ECCTIS 2000 Ltd.
Oriel House
Oriel Road
Cheltenham GL50 1XP*

**UNITED REPUBLIC
OF TANZANIA/
RÉPUBLIQUE-UNIE
DE TANZANIE**

*Prof. Mohammed S. SHEYA
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation
of the United Republic
of Tanzania to UNESCO
13, avenue Raymond Poincaré
75016 Paris*

VENEZUELA

*Dr. José Domingo MUJICA
Presidente
Fundación Gran Mariscal de
Ayacucho
Calle 3-B, La Urbina, Edf.
Fundayacucho
Caracas*

*Dr. José Antonio PIMENTEL
Director
Oficina de Planificación
del Sector Universitario
Ministerio de Educación
Torre Capriles, Plaza Venezuela,
piso 20
Caracas*

ZAMBIA/ZAMBIE

*Mr P. E. MACHONA
Deputy Director
Examinations Council of Zambia
c/o Zambia National Commission
for UNESCO
P. O. Box 50619
Lusaka*

*Mr C. A. M. SHAMZALA
Assistant Director
Examinations Council of Zambia
c/o Zambia National Commission
for UNESCO
P. O. Box 50619
Lusaka*

II. OBSERVERS/OBSERVATEURS

ARGENTINA/ARGENTINE

*Dr. Eduardo MUNDET
Subsecretario de Desarrollo
de la Educación Superior
Ministerio de Educación
Pizzurno No. 935, 2o. piso,
Of. 226
(1020) Capital Federal*

BAHAMAS

*Mrs. Paula SWEETING-DAVIS
Assistant Director of Education
Ministry of Education
P.O. Box N-3913
Nassau*

*Dr. Pandora JOHNSON
Vice President
Research, Planning and
Development
College of the Bahamas
P.O. Box N-4912
Nassau*

*Dr. Rhonda
CHIPMAN-JOHNSON
Vice President
Academic Affairs
College of the Bahamas
P.O. Box N-4912
Nassau*

BOLIVIA/BOLIVIE

*Sra. Nelly FERNANDEZ
Docente UMSA - La Paz*

*Boguero 1756
San Pedro*

CAPE VERDE/CAP-VERT

*M^{me} Yolanda MONTEIRO
Directeur général
Enseignement Supérieur et
Science
Ministère de l'Éducation, de la
Science,
de la Jeunesse et du Sport
c/o Délégation permanente du
Cap-Vert auprès de l'UNESCO
80, rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris*

*M^{me} Elizabeth COUTINHO
Assesseur de S. Exc. M. Le
Ministre
de l'Éducation, de la Science,
de la Jeunesse et du Sport
c/o Délégation permanente du
Cap-Vert auprès de l'UNESCO
80, rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris*

CHILI

*S. Exc. M. Jaime LAVADOS
Ambassadeur
Délégué permanent
Délégation permanente du Chili
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

*M. Samuel FERNANDEZ
Délégué permanent adjoint*

*Délégation permanente du Chili
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO**

CONGO

*M. Gaspard MBEMBA
Directeur de l'Ecole Normale
Supérieure
Université Marien Ngouabi
Responsable administratif de la
Chaire UNESCO de Brazzaville
ENS.B.P. 237
BRAZZAVILLE*

COSTA RICA

*S. Exc. Sra. Iris LEIVA de
BILLAULT
Embajadora Delegada Adjunta
Delegación Permanente de Costa
Rica ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Sra. Gabriela CASTILLO
Ministro Consejero
c/o Delegación Permanente de
Costa Rica ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Msc. José Andrés MASIS
Director
OPES/CONARE
c/o Delegación Permanente de
Costa Rica ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Dra. Yamileth GONZALEZ
Vicerrectora de Investigación
Universidad de Costa Rica*

*c/o Delegación Permanente de
Costa Rica ante la UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Dr. Jorge VARGAS CARRANZA
Jefe, Oficina de Reconocimiento
y Equiparación de
OPES/CONARE
Consejo Nacional de Rectores
(CONARE)
Apdo. 374-2050, San Pedro de
Montes de Oca
San José*

DOMINICAN REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

*Excma. Sra. Laura FAXAS
Embajadora
Delegada Permanente
c/o Delegación Permanente de
República Dominicana ante la
UNESCO
Casa de la UNESCO**

*Lic. Pedro Antonio Eduardo
GUTIERREZ
Director Ejecutivo
Consejo Nacional de Educación
Superior (CONES)
Avenida Enrique Jimenez Moya
Esquina Juan de Dios Ventura
Simo
5 piso, Centro de los Heroes
Santo Domingo*

ESTONIA/ESTONIE

*Mr Ain HEINARU
Head,*

Higher Education Department
Ministry of Education
c/o Estonian National
Commission
for UNESCO
23, Suur-Karja St.
EE 0001 Tallinn

Mr Gunnar VAHT
Head of NARIC ja ENIC pro-
gramme
c/o Estonian National
Commission
for UNESCO
23, Suur-Karja St.
EE 0001 Tallinn

Mrs Gita KALMET
Ministry of Foreign Affairs
c/o Estonian National
Commission
for UNESCO
23, Suur-Karja St.
EE 0001 Tallinn

**GUINEA BISSAU/
GUINÉE-BISSAU**

M^{me} Julieta P. G. MENDES
Conseiller technique du Ministre
de l'Education nationale
c/o M. Mario Cabral
Chef LBE
B.P. 3311
Dakar

HONDURAS

Excma. Dra. Sonia MENDIETA
de BADAROUX

Embajadora
Delegada Permanente
Delegación Permanente de
Honduras ante la UNESCO
Casa de la UNESCO*

Sr. Juan Carlos BENDANA
PINEL
Delegado Permanente Adjunto
Delegación Permanente de
Honduras ante la UNESCO
Casa de la UNESCO*

INDIA/INDE

Mr M. M. JHA
Joint Secretary,
Department of Education
Ministry of Human Resource
Development
c/o Permanent Delegation
of India to UNESCO
UNESCO House*

**IRAN (Islamic Republic of)/
IRAN (République islamique d')**

M. Reza BAYEGAN
Education Specialist
Permanent Delegation of Iran
to UNESCO
UNESCO House*

JAMAICA/JAMAÏQUE

Dr Ethley LONDON
Executive Director
University Council of Jamaica
6B Oxford Road
Kingston 5

*H. E. Mrs. Sybil CAMPBELL
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Jamaica
to UNESCO
UNESCO House**

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC/
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

*M. Khamliène
NHOUYVANISVONG
Délégué permanent suppléant
Délégation permanente de la
République Démocratique
Populaire lao
Ambassade de la République
Démocratique Populaire lao
74, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris*

LATVIA/LETTONIE

*Dr. Andrejs RAUHVARGERS
Director
Latvian ENIC and Latvian
National Observatory
Academic Information Centre
Valnu iela 2
LV-1098 Riga*

LEBANON/LIBAN

*Dr. Mtanios AL HALABI
Directeur général
Ministère de la Culture et de
l'Enseignement supérieur
c/o Délégation permanente du*

*Liban
auprès de l' UNESCO
Maison de l' UNESCO**

*Dr. Abdul Hassan HUSSEINI
Prof. d'Informatique,
Université Libanaise
Membre du Comité
des équivalences
Ministère de la Culture et de
l'Enseignement Supérieur
Beyrouth*

*M. Nadim JABBOUR
Secrétaire du
Comité des équivalences
Ministère de la Culture et de
l'Enseignement Supérieur
Beyrouth*

MADAGASCAR

*M. Benjamin BABANY
Conseiller culturel
Délégation permanente de
Madagascar auprès de l'
UNESCO
Maison de l' UNESCO**

MALAYSIA/MALAYSIE

*Mr Ahmad HUSSEIN
Permanent Delegate
Permanent Delegation of
Malaysia to UNESCO
UNESCO House**

*Mr Mukhtar
BOERHANNNOEDDIN
Deputy Permanent Delegate*

*Permanent Delegation of
Malaysia
to UNESCO
UNESCO House**

MOZAMBIQUE

*Mr. Cremildo Momade CHITARA
Adviser
Ministry of Education
Maputo*

*Mr. Abel ASSIS
Ministry of Education
Maputo*

PAKISTAN

*Mrs. Riffat MASOOD
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Pakistan
to UNESCO
UNESCO House**

PALESTINIAN AUTHORITY/ AUTORITÉ PALESTINIENNE

*Dr Ribhi ABU SNEINEH
Director-General
for University Education
Ministry of Higher Education
P.O. Box 17360 Jerusalem
Ramallah
West Bank*

PHILIPPINES

*Ms Deanna ONGPIN-RECTO
First Secretary and Senior
Foreign Affairs Adviser for*

*UNESCO
Permanent Delegation of the
Philippines to UNESCO
UNESCO House**

SAINT LUCIA/SAINT-LUCIE

*Ms Vera LACOEUILHE
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Saint
Lucia to UNESCO
UNESCO House**

SAO TOME AND PRINCIPE/ SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

*M^{me} Natália UMBELINA NETO
Secrétaire générale
Commission nationale de Sao
Tomé-et-Principe pour l'UNESCO
Ministère de l'Éducation, de la
Culture et des Sports
C.P. 41
Sao Tomé*

SWAZILAND

*Mr. Sibusiso S. MKHONTA
Director of Education
Ministry of Education
P.O. Box 39
Mbabane*

SYRIAN ARAB REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

*S. Exc. M^{me} Nabila CHAALAN
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent*

*Délégation permanente de la
République arabe syrienne
auprès de l' UNESCO
Maison de l' UNESCO**

*Dr Mouafak DABOUL
Vice-président
Université de Damas
(Affaires scientifiques)
c/o Président, Commission natio-
nale syrienne pour l' UNESCO
Ministère de l' Education
Damas*

THAILAND/THAÏLANDE

*Assoc. Prof. Dr. Tong-In WONG-
SOTHORN
Deputy Permanent Secretary
for University Affairs
Ministry of University Affairs
328 Si Ayutthaya Road
Bangkok 10400*

UGANDA/UGANDA

*Prof. Albert James
LUTALO-BOSA
Principal
Institute of Teacher Education
Kyambo
P.O. Box 1 Kyambogo
Kampala*

UNITED STATES OF AMERICA/ ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Dr. E. Stephen HUNT
Director for Planning and Policy*

*National Library of Education
U.S. Department of Education
c/o United States Observer
Mission
to UNESCO
Embassy of the United States of
America
2, Avenue Gabriel
75008 Paris*

*Ms. Elizabeth E. BUCK
Adviser
c/o United States Observer
Mission to UNESCO
Embassy of the United States of
America
2, Avenue Gabriel
75008 Paris*

*Dr. Robert A. SCOTT
Private Sector Adviser
President
Ramapo College of New Jersey
Mahwah, New Jersey
c/o United States Observer
Mission to UNESCO
Embassy of the United States of
America
2, Avenue Gabriel
75008 Paris*

YEMEN

*M. Abdo Al-Malek Suleiman
AL MUALEMEE
Vice-Ministre de l' Education
(Enseignement Supérieur)
c/o Délégation permanente du
Yemen auprès de l' UNESCO
Maison de l' UNESCO**

**AGENCE FRANCOPHONE
POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
LA RECHERCHE**

*M. Jean-Pierre ASSELIN
de BEAUVILLE
Conseiller pour les programmes
(AUPELF-UREF)
4, Place de la Sorbonne
75005 Paris*

*M. Jean CLEVY
Coordonnateur du Fonds
Francophone de la Formation
(AUPELF-UREF)
4, Place de la Sorbonne
75005 Paris*

**CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE
POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

*Prof. Rambré Moumouni
OUIMINGA
Secrétaire général
Conseil Africain et Malgache
pour l'Enseignement Supérieur
(CAMES)
01 B.P. 134
Ouagadougou 01
Burkina Faso*

**COUNCIL OF EUROPE/
CONSEIL DE L'EUROPE**

*Mr. Sjur BERGAN
Secretary to the Higher Education
and Research Committee and*

*Co-Secretary of the ENIC Network
Council of Europe
B.P. 431 R 6
F-67075 Strasbourg Cedex*

**INTERNATIONAL ASSOCIA-
TION OF UNIVERSITIES/
ASSOCIATION INTERNATIO-
NALE DES UNIVERSITÉS**

*Mrs Claudine LANGLOIS
Director
IAU/UNESCO Information Centre
on Higher Education
International Association of
Universities (IAU)
UNESCO House**

**INTERNATIONAL
BACCALAUREATE
ORGANISATION**

*Mrs Nélida ANTUNA
Associate Regional Director
International Baccalaureate
Organisation (IBO)
15, route des Morillons
CH-1218 GRAND-SACONNEX
Geneva
Switzerland*

**ISLAMIC EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND
CULTURAL ORGANIZATION/
ORGANISATION ISLAMIQUE
POUR L'EDUCATION, LES
SCIENCES ET LA CULTURE**

*M. Mohamed Ghemari
Directeur des Relations*

*Extérieure et de la Coopération
(ISESCO)
Avenue Attine Hay Ryad
Rabat
Maroc*

**INTERNATIONAL
MOUVEMENT
OF CATHOLIC STUDENTS/
MOUVEMENT INTER-
NATIONAL DES ÉTUDIANTS
CATHOLIQUES**

*M. Daniel BOULIER
(MIEC)
171, rue de Rennes
75006 Paris*

*M. Roland RANAIVOARISON
Président
Mouvement International
des étudiants Catholiques
(MIEC)
171, rue de Rennes
75006 Paris*

**ORGANIZATION
OF AFRICAN UNITY/
ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE**

*Prof. Couaovi A.Léonce
JOHNSON
Directeur
Département de l'Education,
la Science, la Culture
et des Affaires Sociales
Secrétariat Général
(OAU)
P. O. Box 3243*

*Addis Ababa
Ethiopia*

**UNESCO Secretariat/
Secrétariat de l'UNESCO**

*M. M.A. R. DIAS
Directeur
Division de l'Enseignement
Supérieur*

*M. J. DONALDSON
Adjoint au Directeur,
Bureau, Affaires Juridiques
Générales*

*Mrs K. SHAHEEN
Head, Arab States Desk
Bureau for Programme
Co-ordination*

*M. D. BERIDZE
Chef, Unité pour la Mobilité
Académique
Division de l'Enseignement
Supérieur*

*M^{me} S. UVALIC-TRUMBIC
Spécialiste du Programme
CEPES*

*M. R. SALAME
Spécialiste Principal du
Programme
UNEDBAS*

*M. J. SHABANI
Spécialiste Principal du
Programme
BREDAS*

Mme K. BEECKMAN
Experte Associée
BREDA

Mme A. VILA
Spécialiste du Programme
IESALC

M. Y. WANG
Spécialiste du Programme
PROAP

**Secretarial Team/
*Equipe des Secrétaires***

Mlle J. PUECH (Head of Team)
Mme C. PARLEA
Mr J. EMELE
Mlle N. BRASSEUR
Mr H. BECK

Autres études publiées dans la série *Cahiers sur l'enseignement supérieur* : 1983-1989

1. ANDRE SALIFOU, *Perspectives du développement de l'enseignement supérieur en Afrique dans les prochaines décennies* (English & French versions), UNESCO 1983, ED-83/WS/76.
2. MICHEL CARTON, *Tendances et perspectives de développement de l'enseignement supérieur dans la région Europe*. UNESCO 1983, ED-83/WS/77.
3. Juan Carlos Tedesco, *Tendencias y Perspectivas en el Desarrollo de la Educacion Superior en America Latina y el Caribe* (English & Spanish versions). UNESCO 1983, ED-83/WS/75.
4. OMER M. OSMAN, *Perspectives of the Development of the University in the Arab region from the present to the year 2000* (English & Arabic versions). UNESCO 1983, ED-83/WS/78.
5. S.C. GOEL, *Higher Education in Asia and the Pacific : A Perspective Study*. UNESCO 1983, ED-83/WS/99.
6. *Study Service : a tool of innovation in higher education*. (English & French versions), UNESCO 1984, ED-83/WS/01.
7. R. GOODRIDGE, A. LAYNE, *A Digest of UNESCO Studies and Documents on the Democratization of Higher Education*. UNESCO 1984, ED-84/WS/52.
8. L.P. LAPREVOTE, *Pour un bilan social de l'Université, instrument d'intégration de la communauté universitaire*. UNESCO 1984, ED-84/WS/58.
9. C. RAKOWSKA-JAILLARD, A. ROCHEGUDE, H. ACOCA, *La problématique de la pédagogie de l'enseignement supérieur et de la recherche pédagogique dans la perspective de la réforme globale de l'éducation en Afrique francophone*. UNESCO 1985, ED-84/WS/85.
10. G. BERGER, T.K. THÉVENIN, A. COULON, *Évaluation des expériences novatrices sur la démocratisation dans l'enseignement supérieur*. UNESCO 1985, ED-85/WS/1.
11. Prof. Dr M.L. VAN HERREWEGHE, *Étude préliminaire sur la nature et l'importance de l'enseignement relatif aux sciences de l'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur*. UNESCO 1986, ED-86/WS/34.
12. Mme E. RAKOBOLSKAYA, ANDRE SALIFOU, D. LUSTIN, *Trois études de cas sur la formation pédagogique des enseignants d'enseignement supérieur*. UNESCO 1986.
13. GEORGES THILL, XAVIER MARBILLE, CHRISTIANE COENE, FRANCOIS HURARD, *Structures de fonctionnement de la recherche et perspectives de coopération*. UNESCO 1986, ED-86/WS/63.
14. MARCEL GUILLAUME, GEORGES THILL, *Formation et recherche universitaires : leurs interrelations*. UNESCO 1986, ED-86/WS/64.
15. *Annotated Bibliography of Selected UNESCO Publications and Documents relative to Training and Research*. UNESCO 1986.
16. *Stocktaking of Needs and Resources relative to Training and Research : Volume 1 : Australia, Hungary, Kenya, Syrian Arab Republic*. UNESCO 1987.
17. CESAR A. AGUIAR, *Análisis de las Necesidades y Recursos relativos al Adiestramiento e Investigación. Formación Superior y Desarrollo Científico en America Latina : Indicaciones preliminares sobre la integración de sistemas*. Volumen 2 : America Latina. UNESCO 1987.
18. *Inventory of Educational Research on Higher Education Problems Undertaken by Higher Education Institutions* (Preliminary Version). UNESCO 1987, ED-86/WS/122 Rev.
19. JAGBANS K BALBIR, *Aspects of Training and Research in Higher Education with Case Studies on India and Venezuela*. UNESCO 1987.
20. *L'Enseignement supérieur et le Monde du Travail*. Table ronde UNESCO-Fédération internationale syndicale d'enseignement (FISE).

21. *Mobilité et échanges universitaires en vue de favoriser la formation et la coopération internationales*. Table ronde UNESCO-Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)
22. *Fonctions et taches condition et statut du professeur d'université dans les société de progrès*. Table ronde UNESCO-Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités (IAUPL).
23. RENE OCHS, *The Recognition of Studies and Diplomas of Higher Education : the Contribution of UNESCO. La Reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur : l'apport de l'UNESCO*.
24. *Enseignement supérieur et interdisciplinarité : problèmes et perspectives*. Table ronde UNESCO-Federation internationale des universités catholiques (FIUC)
25. *La Responsabilité des femmes dans la conduite de leur carrière et Enseignement supérieur*. Table ronde UNESCO-FIFDU. UNESCO 1987.
26. R. LALLEZ, C. TAHIRI-ZAGRET, A. ROBINSON, L. D'HAINAUT, *Perspectives de l'évolution des systèmes de formation et des pratiques pédagogiques dans le cadre de la coopération internationale*. Table ronde UNESCO-Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU) UNESCO 1988, ED-88/WS/31.
27. BRAGA, MEYERSON, NOGUCHI, NEMOTO, SERAFIMOV, *The Impact of Satellite Technology on University Teaching and Research*. UNESCO-IAU, UNESCO 1988, ED-88/WS/44.
28. *Higher Level Distance Education and the Needs of Developing Countries*. Round Table UNESCO-International Council for Distance Education (ICDE). UNESCO 1988, ED-88/WS/46.
29. *The Challenge for the University : providing education and meeting economic requirements*. Round Table : UNESCO-International Union of Students (IUS), UNESCO
30. *Les Responsabilités internationales du professeur d'Universités*. Table ronde : UNESCO-IAUPL, UNESCO, 1988.
31. *Higher Education : Problems and challenges for what future ? Final Report, UNESCO-NGO Collective Consultation 1988*. (English and French versions), UNESCO 1988.
32. *Project Copernicus : Co-operation Programme in Europe for Research on Nature and Industry through Co-ordinated University Study*. Round Table : UNESCO Standing Conference of Rectors, Presidents and Vice Chancellors of the European Universities (CRE), UNESCO 1989.
33. *Enseignement supérieur scientifique et technique : Nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Table ronde : UNESCO-Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), UNESCO 1989.
34. R. ASPESLAGH, D. CHITORAN, A. NASTASE, *Educational and Research Programmes at Universities and Research Institutes in the Europe region devoted to international understanding, co-operation, peace and to respect for Human Rights*. UNESCO 1989, ED-89/WS/76.
35. *L'enseignement supérieur entre démographie et sociologie : diversifications institutionnelles et variations sociales* par POLYMNIA ZAGEFKA.
36. *Higher Education Learning Resource Materials, Books and Journals : the Needs of Universities in Developing Countries*. Round Table : UNESCO-Association of Commonwealth Universities (ACU)